

# PARENTALITÉ



## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



Le travail de diagnostic partagé conduit dans le champ de la parentalité a d'abord porté sur le bilan du précédent Schéma des Services aux Familles (2016-2019) avec un bilan chiffré du plan d'action d'une part et un bilan évaluatif en focus sur quatre actions d'autre part.

Il s'agissait ensuite de dresser l'état des lieux de la parentalité sur les territoires du Conseil Départemental et de la Métropole de Lyon via des indicateurs cartographiés, un état de l'offre ainsi que des questions thématiques abordées dans le cadre de l'enquête auprès des familles avec enfants de moins de 25 ans.

Ces différents éléments permettent de dresser des constats et surtout, d'établir des perspectives :

### • Proposer une offre parentalité de proximité avec un effort particulier de développement dans les zones blanches du territoire

Les éléments cartographiques confirment que l'offre parentalité est très importante sur la Métropole de Lyon, là où se concentrent principalement les familles avec enfants de moins de 25 ans.

Pour le périmètre métropolitain, le développement devra surtout se faire en direction des familles vulnérables et devra favoriser l'accessibilité à l'existant. Sur le territoire départemental en revanche, il existe des zones blanches, non-couvertes, dans les communes semi-rurales ou rurales.

Ce développement de l'offre parentalité de proximité doit passer par l'accompagnement et le soutien financier des associations locales et acteurs locaux, notamment via l'appel à projets Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

### • Informer les parents sur l'offre parentalité existante

Si des zones blanches perdurent, les cartographies et l'état de l'offre font apparaître à l'échelle du Rhône (69) un maillage déjà existant en matière de parentalité, et de nombreuses structures et professionnels relais (structures éducatives, de santé, travailleurs sociaux, etc.). Il est important de développer la communication en direction des parents sur l'existant.

L'enquête auprès des familles révèle qu'aujourd'hui, 70% des parents interrogés déclarent se tourner vers leur entourage lorsqu'ils cherchent des conseils et du soutien. Au-delà de ce constat, certaines structures et certains dispositifs sont particulièrement méconnus des familles. Par exemple, 85% des répondants avec enfants de moins de 6 ans ne connaissent pas les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP). Les Maisons des Adolescents

apparaissent comme les structures les moins connues et les moins utilisées, il convient donc de communiquer davantage sur leurs missions auprès des familles.

### • Adapter l'offre aux besoins des familles, notamment dans le cadre de besoins spécifiques, et faciliter l'accès à cette offre pour les familles vulnérables

36% des parents interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire indiquent que leur principal sujet de préoccupation est la santé/l'hygiène de leur(s) enfant(s). Il est à noter que cette préoccupation semble baisser à mesure que l'enfant grandit.

La sécurité financière et matérielle de l'enfant est une préoccupation variable en fonction de la composition familiale mais reste un sujet central. L'offre parentalité doit s'inscrire dans un cadre plus global d'accompagnement des familles face à diverses formes de précarité (monoparentalité, accès aux droits, mobilité, etc.).

Par ailleurs, les familles ont besoin d'être accompagnées sur la question du numérique, des réseaux sociaux et la relation aux écrans, et d'être prises en charge sur des particularités de l'enfant (troubles dys ou handicap).

La complexité du volet parentalité du Schéma des Services aux Familles est qu'il existe autant de formes de parentalité qu'il existe de familles. Il est nécessaire de proposer une offre flexible et de « couvrir » toutes les familles, peu importe l'âge de l'enfant par exemple.

Dans le cadre des publics adolescents, le bilan évaluatif préconise de s'appuyer sur les résultats de l'Enquête Ados menée en 2019 auprès de professionnels de la prévention de la santé des adolescents pour dégager des pistes d'action.

### • Renforcer l'information auprès des acteurs de la parentalité du territoire

Au-delà des familles, les acteurs de la parentalité eux-mêmes sont demandeurs d'une meilleure information sur l'offre existante et au-delà, d'une mise en réseau.

Les conseils locaux de la parentalité peuvent apparaître comme un appui, notamment dans la promotion du Guide Parentalité. Il convient de poursuivre la promotion du guide en réalisant une communication régulière afin de toucher le maximum d'acteurs de la parentalité et de permettre son appropriation.

Cette appropriation du guide doit aussi s'appuyer sur un accompagnement des acteurs : cela peut se faire par le biais de la hiérarchie – qui constitue la principale voie d'information – ou par le biais de rencontres partenariales. Il apparaît nécessaire de conduire davantage de temps d'échanges (conférences, réunions, etc.) entre les





différents acteurs de la parentalité, à différentes échelles territoriales, afin de permettre leur mise en réseau.

- **Poursuivre le développement et la structuration des conseils locaux de la parentalité en prenant notamment appui sur les Conventions Territoriales Globales (CTG)**

Ces conseils locaux permettent d'initier ou de consolider, de manière opérationnelle, une dynamique parentalité à l'échelle locale. Le déploiement des CTG apparaît comme un bon élément d'impulsion. Il s'agira de positionner la Commission Parentalité du Comité des Services aux Familles comme une ressource pouvant aider au développement, à la structuration et à l'animation de ces conseils.

Par ailleurs, une enquête par questionnaire auprès des différents territoires étant impliqués dans les conseils locaux, mis en place de manière effective ou non, pourrait permettre de structurer la démarche et de relever des besoins en information, en soutien, et de constituer des documents-types de pilotage par exemple.

- **Prendre appui sur l'Éducation nationale qui occupe un rôle central dans le cadre de la coordination partenariale et comme interface d'information pour les parents.**

L'enquête conduite auprès des parents établit que 25% des parents interrogés déclarent rencontrer des difficultés en lien avec la scolarité de leur(s) enfant(s).

De nombreux parents interrogés expriment leur mécontentement face à l'Éducation nationale et leur problème de communication avec les personnels éducatifs, ce qui traduit la préoccupation importante des parents vis-à-vis de la scolarité de leurs enfants et le sentiment parfois d'être démunis face à celle-ci.

60% des parents interrogés souhaiteraient davantage d'échanges avec les professionnels de l'éducation et de la santé. Les personnels éducatifs apparaissent comme une source d'information privilégiée pour les parents ; il est donc indispensable de les mobiliser sur la thématique de la parentalité.

Au-delà de ces différents constats, il a été recommandé que des indicateurs d'évaluation soient fixés dès la conception des fiches actions. Cela permet de s'assurer régulièrement de l'avancement des actions et, si besoin, de définir des méthodes appropriées pour cibler les points d'amélioration.





Afin d'obtenir quelques éléments synthétiques de bilan du Schéma des Services aux Familles 2016-2019, une analyse globale chiffrée des actions réalisées, axe par axe, a été conduite. En complément, une attention particulière a été portée sur les moyens mobilisés, les partenaires et acteurs investis ainsi que les éventuelles pistes d'amélioration.

1. BILAN DU PLAN D'ACTION

Globalement, à l'échelle du Volet Parentalité, 45 actions étaient prévues dans le plan d'action. 55% d'entre elles ont été effectivement réalisées, 36% sont en cours ou partiellement réalisées et 9% n'ont pas été conduites.

Les actions ont pu être conduites en s'appuyant sur la coopération des acteurs locaux et la synergie des partenaires-pilotes. Les actions restant à conduire nécessitent globalement des efforts en matière d'information et de communication et doivent s'appuyer sur une bonne dynamique locale et territoriale.

• AXE 1 - Adapter l'offre aux besoins des parents du Rhône

- Orientation 1.1 :** Répondre aux besoins spécifiques des parents lors d'événements ou situations fragilisant la vie familiale
- Orientation 1.2 :** Offrir un appui aux parents d'adolescents
- Orientation 1.3 :** Développer les actions de soutien à la parentalité sur les thèmes de la relation à l'école et de la scolarité

Pour cet axe, 27 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 56% des actions ont été réalisées, 37% sont encore en cours ou ont été partiellement réalisées et 7% n'ont pas été initiées.

Si la majorité des actions ont été réalisées sur la période 2016-2019, celles-ci nécessitent d'être développées ou pérennisées en 2020, ce qui impose de conserver l'implication de l'ensemble des partenaires.

Le renforcement des dispositifs peut permettre de favoriser la participation des partenaires, celle des familles et de repérer leurs difficultés, d'étoffer les thématiques proposées, ainsi que d'améliorer l'accessibilité de l'information.

En effet, l'un des principaux points d'amélioration des actions – qu'elles soient réalisées, en cours ou non initiées – porte sur l'information et la communication. Il s'agit de permettre une meilleure connaissance, et in fine une plus grande efficience, des dispositifs par tous les acteurs et les publics visés.

Les actions qui n'ont pas été réalisées sont en attente d'études de faisabilité et nécessitent surtout une coordination accrue entre les différents partenaires.

• AXE 2 – Rendre l'offre lisible et accessible et favoriser l'implication des parents

- Orientation 2.1 :** Améliorer et adapter l'information des parents sur l'offre existante
- Orientation 2.2 :** Repérer les initiatives et renforcer l'appui aux acteurs locaux et aux porteurs de projets (parents et professionnels)

Pour cet axe, 11 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 64% des actions ont été réalisées, 27% sont encore en cours ou ont été partiellement réalisées et 9% n'ont pas été initiées.

Un certain nombre d'actions nécessitent d'être poursuivies :

- Déployer les conseils locaux de la parentalité sur le territoire.
- Accompagner et soutenir financièrement les associations locales et acteurs locaux, notamment via l'appel à projets Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).
- Conduire davantage de temps d'échanges (conférences, réunions, etc.) entre les différents acteurs de terrain à différentes échelles territoriales.
- Promouvoir le Guide Parentalité en s'appuyant notamment sur les conseils locaux de la parentalité

Il est à noter que certaines actions n'ont pas pu être conduites du fait de limites techniques : site internet de l'UDAF en cours de création ou site internet monenfant.fr pas complètement opérationnel.

• AXE 3 – Coordonner l'offre et proposer un appui aux acteurs

- Orientation 3.1 :** Sensibiliser les acteurs professionnels aux problématiques de parentalité dans les lieux accueillant des enfants
- Orientation 3.2 :** Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau des actions au niveau local et départemental

Pour cet axe, 7 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 43% des actions ont été réalisées, 43% sont encore en cours ou ont été partiellement réalisées et 14% n'ont pas été initiées.

Un certain nombre d'actions nécessitent d'être poursuivies. Celles-ci tiennent essentiellement à l'information des partenaires et à la mise en place de temps d'échanges entre les acteurs locaux avec notamment l'organisation de nouvelles rencontres et/ou séminaires parentalité sur les territoires.

Il s'agit aussi d'accompagner, voire de renouveler, les modes d'actions des acteurs de la parentalité en leur proposant des formations, des temps d'échange ou du soutien sur des thématiques spécifiques (relation école-parents par exemple). Ce soutien doit s'appuyer sur une dynamique territoriale partagée, notamment via les conseils locaux de la parentalité.





2. BILAN ÉVALUATIF EN FOCUS SUR QUATRE ACTIONS

RÉFÉRENTIEL ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

La constitution du référentiel d'évaluation s'est appuyée sur les axes stratégiques du volet parentalité du Schéma des Services aux Familles 2016-2019 :

- AXE 1 : Adapter l'offre aux besoins des parents du Rhône
- AXE 2 : Rendre l'offre lisible et accessible et favoriser l'implication des parents
- AXE 3 : Coordonner l'offre et appuyer les acteurs

Pour chaque axe, au moins une réalisation, une action ou un dispositif a été choisi pour être évalué en focus. Les réalisations à évaluer ont été choisies par la Commission Parentalité du Comité des services aux familles parce qu'elles étaient porteuses d'enjeux importants ou qu'elles semblaient bien incarner les différents axes.

Leur évaluation correspond à un critère d'efficacité : est-ce que les objectifs fixés ont été atteints ? Les moyens mis en œuvre ont-ils produit les effets attendus et apporté satisfaction ?

Les indicateurs d'évaluation fixés visent à mesurer les effets d'une action et/ou l'atteinte d'objectifs. Certains sont quantitatifs et d'autres qualitatifs. Ces indicateurs reflètent, par ailleurs, plusieurs enjeux transversaux autour de l'information, de la lisibilité des actions, de la coordination des acteurs de la parentalité, ou encore autour des perspectives à envisager autour de ces actions.

La collecte d'informations – intervenant a posteriori des réalisations – devait initialement s'appuyer sur une analyse documentaire : échanges de mails, comptes rendus de réunion ou documents de pilotage.

Celle-ci devait être enrichie par la mise en œuvre d'enquêtes par questionnaire ou par observation, afin notamment de collecter des éléments qualitatifs. Le recueil de données qualitatives a été limité car les méthodologies n'ont pas pu être mises en œuvre de manière satisfaisante. Les éléments présentés ci-après s'apparentent donc davantage à des éléments poussés de bilan qu'à une évaluation stricto sensu.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

La complétude du référentiel d'évaluation a été réalisée par la pilote Caf du volet parentalité, avec l'aide des membres de la Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF).

Ce travail partenarial d'autoévaluation permet de donner à réfléchir aux acteurs sur les actions conduites, il permet de se questionner sur sa propre efficacité et a pu avoir pour effet de sensibiliser chacun des membres de la commission aux enjeux du suivi et de l'évaluation des actions. L'autoévaluation a, par ailleurs, l'avantage d'être simple à mettre en place. Néanmoins, il est à noter que ce processus d'autoévaluation peut parfois manquer de rationalité et d'objectivité, surtout lorsque les informations collectées sont incomplètes.

Une fois les informations renseignées dans le référentiel, l'interprétation a été confiée à une chargée d'évaluation exerçant à la Caf. La restitution mêle constats et préconisations.

ANALYSE DES ÉLÉMENTS ÉVALUATIFS, RÉALISATION PAR RÉALISATION

AXE 1 : Adapter l'offre aux besoins des parents du Rhône

Réalisation : Enquête Ados menée auprès de professionnels de la prévention de la santé des adolescents

L'enquête Ados s'appuyait sur des entretiens collectifs semi-directifs, c'est-à-dire des entretiens conduits à partir d'une grille flexible, composée de questions ouvertes. Une quarantaine d'acteurs de terrain, de profils très différents, ont échangé avec une sociologue. L'objectif était d'établir des constats sur la situation des adolescents du Rhône et sur leur santé, d'établir un bilan des mesures de prévention mises en œuvre et de recueillir des préconisations de la part des différents acteurs interrogés.

L'objet de l'évaluation n'était pas l'enquête en elle-même mais plutôt la manière dont celle-ci avait mobilisé les acteurs de la parentalité et surtout il s'agissait de voir la suite donnée à cette enquête : comment était-elle diffusée et utilisée ?

L'enquête s'est appuyée sur la participation de 44 acteurs, pour un volume total de 8 jours d'entretien. Le réseau des acteurs de la parentalité a plutôt bien réagi à cette initiative puisque plus d'un acteur de la prévention sollicité sur deux a participé à un entretien par la suite (taux de réponse estimé à 54%). Il est néanmoins à noter que les personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les services hospitaliers d'urgence n'ont pas pu participer à l'enquête, du fait de leur surcharge de travail.

Le suivi de cette enquête a nécessité des efforts de coordination partenariale qui se sont traduits par le déroulement de quatre comités techniques. La diffusion du compte-rendu de l'enquête s'est appuyée sur le réseau partenarial des membres de la Commission Parentalité et, autant que possible, sur le réseau des acteurs ayant participé à l'enquête. La diversité des profils d'acteurs interrogés a permis de diversifier les canaux de diffusion.

Au-delà d'une communication partenariale, la mise en ligne du livret sur le site de la Caf et sur celui de l'ADRIC est un premier pas vers une diffusion grand public des résultats des actions conduites. Il n'est pas possible en revanche de quantifier et de qualifier avec fiabilité cette large diffusion – combien de familles ont lu la restitution ? Quels impacts cette lecture a-t-elle eus ? – ; ce qui constitue une des limites de ce bilan évaluatif. Une grande partie de l'évaluation de cette action devait s'appuyer sur la collecte d'informations au cours de la journée de restitution de l'enquête Ados. Initialement prévue le 28 novembre 2019, cette journée devait permettre des échanges entre les différents participants autour notamment des leviers mobilisables sur le territoire pour répondre aux problématiques soulevées par l'enquête. Cette journée ayant été annulée et aucun suivi spécifique n'ayant été conduit ensuite, il est difficile d'évaluer les effets de l'enquête et sa traduction opérationnelle.

Il est préconisé de s'appuyer sur les résultats de cette enquête pour dégager des pistes d'action dans le cadre du Schéma des Services aux Familles, aussi bien pour le Volet Parentalité que pour le Volet Jeunesse.

AXE 2 : Rendre l'offre lisible et accessible et favoriser l'implication des parents

Réalisation : Le Guide Parentalité à l'usage des acteurs de la parentalité (professionnels et bénévoles)

Le Guide Parentalité comporte 11 fiches situationnelles, un guide pratique et une fiche « type ». Il a été élaboré de manière partenariale en 2017 afin d'apporter un soutien aux acteurs – professionnels et bénévoles – intervenant dans le champ de la parentalité. Il recense

l'offre parentalité sur le territoire du Rhône, les contacts de professionnels afin de permettre une information, un accompagnement, et si besoin une réorientation, des parents.

L'objectif de cette évaluation est de mesurer l'appropriation et l'utilisation du guide par les acteurs de la parentalité, ainsi que de les interroger sur ce qui mérite d'être amélioré. Un enjeu fort existe également autour de l'information : celle contenue dans le guide et celle faite autour du guide.

Afin de répondre à ces interrogations, un questionnaire a été transmis en février 2020 aux utilisateurs du Guide Parentalité. Il a été relayé par les membres de la Commission Parentalité du CDSF par mail à leur réseau de partenaires et a recueilli 53 réponses. Une première évaluation du guide avait été conduite en 2018 : la structure globale du questionnaire a été peu modifiée afin de permettre des comparaisons. En 2018, le questionnaire avait été transmis en format papier et avait recueilli 60 réponses. Le guide a été diffusé pour la première fois en avril 2017 lors d'une journée parentalité qui réunissait près de 300 participants (institutions, associations, PMI, MDR, MDM, etc.).

Dans la diffusion du guide, la voie hiérarchique a un rôle essentiel (57% des répondants interrogés en 2020 ont connu le guide de cette manière). Il s'agit de s'appuyer sur les réseaux partenariaux existants et de compter sur les directions, responsables, etc. pour diffuser le guide aux acteurs en contact direct avec les familles. En 2017, la communication autour du guide a été large et régulière (rencontres avec des élus, travailleurs sociaux ou encore porteurs de projets du dispositif Vacances Familles Solidarité (VFS), etc.). Un temps de pause a ensuite été marqué avant l'organisation du « Petit Déj du Guide » en septembre 2019 pour promouvoir le Guide Parentalité auprès des acteurs qui travaillent avec les familles vulnérables. À cette occasion, 2 000 flyers ont été édités.

Le Guide Parentalité révèle la nécessité de doubler l'information numérique d'une information papier, et inversement. L'objectif est alors que le guide soit présent sur les deux types de supports pour toucher le plus largement possible les professionnels. 4 000 exemplaires du guide en format papier ont été distribués depuis sa création et les fiches situationnelles se trouvent sur la plupart des sites des membres de la Commission Parentalité. À noter néanmoins que le mode dématérialisé convient à 74% des répondants interrogés en 2020.



Le questionnaire d'évaluation soulève la nécessité de réaliser une communication régulière afin de toucher le maximum d'acteurs de la parentalité et de permettre l'appropriation. Cette appropriation doit aussi s'appuyer sur un accompagnement des acteurs : cela peut se faire par le biais de la hiérarchie – qui constitue la principale voie d'information – ou par le biais de rencontres partenariales.

Au regard des réponses collectées, le guide est surtout perçu comme une aide occasionnelle, qui n'a pas vocation à être utilisé systématiquement mais plutôt lorsque des situations de fragilité se présentent et qu'une réorientation des familles est nécessaire. 47% des professionnels ont indiqué que le contenu des fiches situationnelles les aidait dans leur pratique quotidienne.

Il est majoritairement utilisé par les professionnels de l'éducation, les travailleurs sociaux ou les professionnels de santé lorsqu'ils rencontrent des familles et que leurs connaissances et expériences professionnelles ne sont pas suffisantes : il est alors nécessaire de continuer d'actualiser les contacts de professionnels et de décliner les partenaires existants à l'échelle locale.

En effet, le manque d'adaptation du guide aux contextes locaux, notamment ruraux, avait déjà été signalé en 2018.

**AXE 3 : Coordonner l'offre et appuyer les acteurs**

**Réalisation : Les Conseils Locaux de la Parentalité**

Les Conseils Locaux de la Parentalité sont des plateformes partenariales visant à réunir les principaux acteurs de la parentalité, des représentants locaux et les parents d'un territoire donné afin de favoriser leur communication et leur coordination. Ces conseils permettent la structuration et le déploiement d'actions et d'informations autour du soutien à la parentalité.

Le déploiement des Conseils Locaux de la Parentalité est suivi par le Comité des services aux familles (CDSF).

L'objectif de l'évaluation de cette réalisation était de savoir si l'animation et le support du CDSF étaient suffisants. Il s'agissait également de mesurer la mise en place effective des conseils et de voir quelles étaient leurs perspectives d'actions sur le territoire.

En février 2020, on comptabilisait 15 territoires concernés par les conseils locaux de la parentalité : 4 pour lesquels la mise en place d'un conseil est effective, 4 pour lesquels un conseil est en cours d'installation et 7 qui ont manifesté un intérêt pour cette démarche. Le taux de mise en place effective parmi les territoires intéressés est donc de plus d'un quart (27%).

Il est en revanche impossible de définir le taux de

couverture du territoire par un conseil à ce jour, notamment car le périmètre de mise en œuvre peut être très variable : échelon infra-communal, communal ou intercommunal (sur un EPCI préexistant ou non).

Une première rencontre des différents acteurs investis dans la mise en place de conseils locaux a été conduite en février 2020. L'un des objectifs de cette réunion était d'acter des éléments liés au suivi et au pilotage des conseils locaux. Actuellement, le degré de suivi et d'encadrement de la démarche est très disparate sur les territoires et il n'est pas prévu qu'une coordination centrale « contraignante » soit mise en place.

L'évaluation de la démarche de déploiement des conseils locaux est apparue comme prématurée. La démarche est en cours de structuration : il est donc difficile d'obtenir des éléments fiables et en nombre suffisant.

Le niveau de structuration des différents conseils est très inégal : certains ont effectué une première réunion de lancement il y a plus d'un an et rien n'a été conduit depuis. Pour d'autres, comme le conseil local de la parentalité de la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres-Dorées (CCBPD), des réalisations ont déjà émergé, telles qu'un guide parentalité à l'échelle locale.

Par ailleurs, il a été remarqué que le déploiement porté par les Caf des Conventions Territoriales Globales (CTG), qui décline notamment des ambitions autour de la parentalité, participe à l'impulsion de cette démarche. Trois des quatre territoires signataires d'une CTG en 2019 ont manifesté leur intérêt pour les conseils locaux de la parentalité.

Une enquête par questionnaire auprès des différents territoires étant impliqués dans les conseils locaux (mise en place effective ou non) pourrait permettre de structurer la démarche et de révéler des besoins en information, en soutien ou encore de constituer des documents-types de pilotage.

**AXE 3 : Coordonner l'offre et appuyer les acteurs**

**Réalisation : Les deux rencontres territoriales (une rencontre métropolitaine et une départementale)**

Deux rencontres territoriales ont été organisées entre fin 2018 et début 2019 en séparant le périmètre départemental du périmètre métropolitain.

L'ambition de ces rencontres était de sensibiliser les acteurs – dans toute leur diversité – aux enjeux de la parentalité, de détecter leurs attentes locales et d'échanger des bonnes pratiques. Ces rencontres visaient également à savoir si le Schéma des Services aux Familles répondait à leurs besoins et attentes en matière de Parentalité.

L'évaluation s'intéressait au nombre et aux profils des

acteurs présents, visait à qualifier les échanges de ces acteurs et questionnait la suite opérationnelle donnée à ces rencontres. 33 acteurs étaient présents à Givors, pour la rencontre métropolitaine et 28 acteurs à Belleville pour la rencontre départementale. Parmi les personnes présentes, on comptait des représentants de communes, de crèches, de la Maison des Adolescents de Lyon, de l'ADES, des travailleurs sociaux et les représentants de la Commission Parentalité. Les informations disponibles sont trop incomplètes pour quantifier et qualifier précisément les acteurs présents et pour mesurer si les acteurs présents étaient représentatifs des deux territoires.

contenu de l'animation, être des réunions d'information descendantes, afin de rendre compte aux territoires de ce que la Commission Parentalité conduisait et des grands enjeux à venir. Les phases d'échanges qui ont suivi la présentation ont permis de relever des difficultés, bonnes pratiques et attentes, mais celles-ci s'appuyaient sur les sujets préalablement présentés.

Un compte-rendu a été diffusé ensuite aux participants des journées. Il est difficile d'évaluer le bénéfice réel de ces journées, aucun suivi spécifique n'ayant été prévu. Il est néanmoins encourageant de noter que ces journées permettent la mise en réseau d'acteurs dont l'action est généralement localisée et que l'information descendante qui a été transmise constitue un premier pas vers une implication plus large des acteurs locaux.

Ces rencontres territoriales semblaient surtout, d'après le







**ANALYSE TRANSVERSALE  
DES ÉLÉMENTS ÉVALUATIFS**

Globalement, la comitologie autour de la parentalité dans le cadre du Schéma des Services aux Familles semble claire. Au-delà de la commission, des comités techniques sont structurés, comme cela a été le cas pour l'enquête Ados. Les membres de la commission sont régulièrement mobilisés sur les différentes actions, ce qui permet d'apporter de la légitimité aux actions conduites. La diffusion des informations et des actions s'appuie également régulièrement sur les membres de la commission et sur leurs réseaux partenariaux.

Il est nécessaire que la composition de la commission soit le reflet de la diversité des acteurs de la parentalité : personnels éducatifs, personnels de santé, branche Famille de la Sécurité Sociale, travailleurs sociaux, métiers de la prévention, élus locaux, techniciens des collectivités, etc.

Si la diversité des acteurs impliqués dans le champ de la parentalité fait la richesse des actions conduites, cela peut parfois complexifier leur mise en place et leur suivi.

La parentalité est un sujet qui intéresse largement les différents acteurs de la famille (personnels de l'éducation, de la santé, élus locaux, personnels des centres sociaux, de la petite-enfance, etc.) sans que cela soit leur cœur de métier pour autant. Il est donc important de rationaliser l'engagement demandé à chacun.

La mobilisation des partenaires et acteurs de la parentalité est assez inégale : dans le cadre de l'enquête Ados, plus de la moitié (54%) des professionnels sollicités ont effectivement participé. Dans le cadre du questionnaire d'évaluation du Guide Parentalité, le taux de réponse a été faible et plusieurs relances ont été nécessaires avant d'atteindre le nombre de répondants final.

La diffusion d'informations ne doit pas uniquement reposer sur le réseau partenarial des membres de la Commission Parentalité. L'information constitue le premier pas vers une implication plus grande ; il est donc nécessaire que celle-ci touche le plus largement possible les acteurs. Des lettres au réseau publiées régulièrement peuvent par exemple être envisagées ; en s'assurant que l'information présentée soit lisible du plus grand nombre.

peu déclinée sur les territoires et, surtout, de manière très inégale d'un territoire à l'autre. Il est important de penser à l'application locale des différentes actions en tenant compte des spécificités de chaque territoire : profils des familles, implantations des services et actions, possibilités de mobilité et d'accès aux services de portage politique de la parentalité, etc. L'implication et la coordination des acteurs locaux doivent être travaillées, avec la difficulté majeure que le Rhône (69) est caractérisé par la cohabitation de deux collectivités territoriales : le Conseil Départemental et la Métropole de Lyon. Cela peut complexifier la coordination des acteurs notamment car les interlocuteurs et les chaînes de décision sont multipliés.

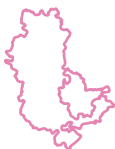
Les Conseils Locaux de la Parentalité peuvent apparaître comme les entités de référence en matière de parentalité et il est donc nécessaire d'assurer une coordination et un suivi de ces instances. Il ne s'agira pas d'encadrer les directions prises par les différents conseils mais davantage de positionner la Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF) comme une ressource pouvant aider au développement, à la structuration et à l'animation de ces conseils.

Ces conseils semblent mis en avant dans le cadre de la démarche des Conventions Territoriales Globales : celles-ci devront alors se faire l'écho local des orientations du Schéma des Services aux Familles, tout en s'adaptant aux différents contextes et aux ambitions politiques de chacun des territoires.

Pour finir, ce bilan évaluatif tend à prouver la nécessité de mettre en place un suivi de plan d'action afin de définir les informations à collecter et dans quelles conditions celles-ci seront recueillies (rythmicité, pilote en charge de la collecte, etc.). Il est recommandé que des indicateurs d'évaluation soient fixés dès la conception des fiches actions. Cela permet de s'assurer régulièrement de l'avancement des actions et, si besoin, de définir des méthodes appropriées pour cibler les points d'amélioration.







1. PART DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS  
PARMI LES MÉNAGES EN 2016

La limite de 18 ans est retenue car il s'agit de l'âge limite de certains dispositifs en lien avec la parentalité, notamment le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

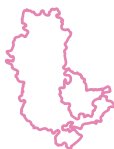
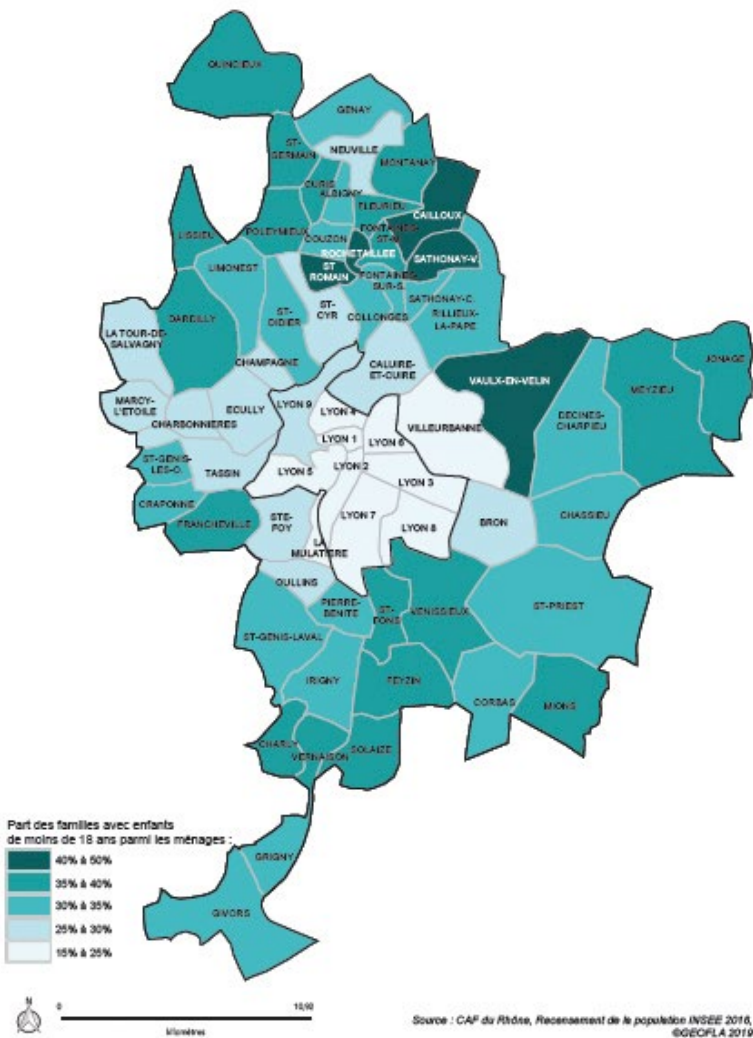
Par ailleurs, il s'agit de la majorité : l'enfant devient alors capable de tous actes de la vie civile et l'autorité parentale prend fin.

Métropole de Lyon

Analyse

Les territoires de Vaulx-en-Velin, Cailloux, Sathonay-Village et Saint-Romain-au-Mont-d'Or concentrent plus de 40% de familles avec enfants de moins de 18 ans : ce sont ces territoires qui ont potentiellement des besoins en matière de parentalité. Il en est de même pour les communes en «tension» (des territoires avec beaucoup familles, une précarité polymorphe, etc.) du croissant Est (allant de Rillieux-la-Pape à Pierre-Bénite).

Lyon et Villeurbanne, où l'offre parentalité de proximité est la plus importante pour les familles, sont pourtant des communes avec proportionnellement une part de familles avec enfants de moins de 18 ans moins conséquente.



Code couleur : Les territoires les plus foncés sont ceux qui présentent la plus grande concentration de familles avec enfants de moins de 18 ans parmi les ménages en 2016.

Limites et précautions d'analyse : Il est à noter que, si la limite d'âge de 18 ans a été retenue, il est possible que certains jeunes adultes soient encore présents dans le foyer parental au-delà de 18 ans.

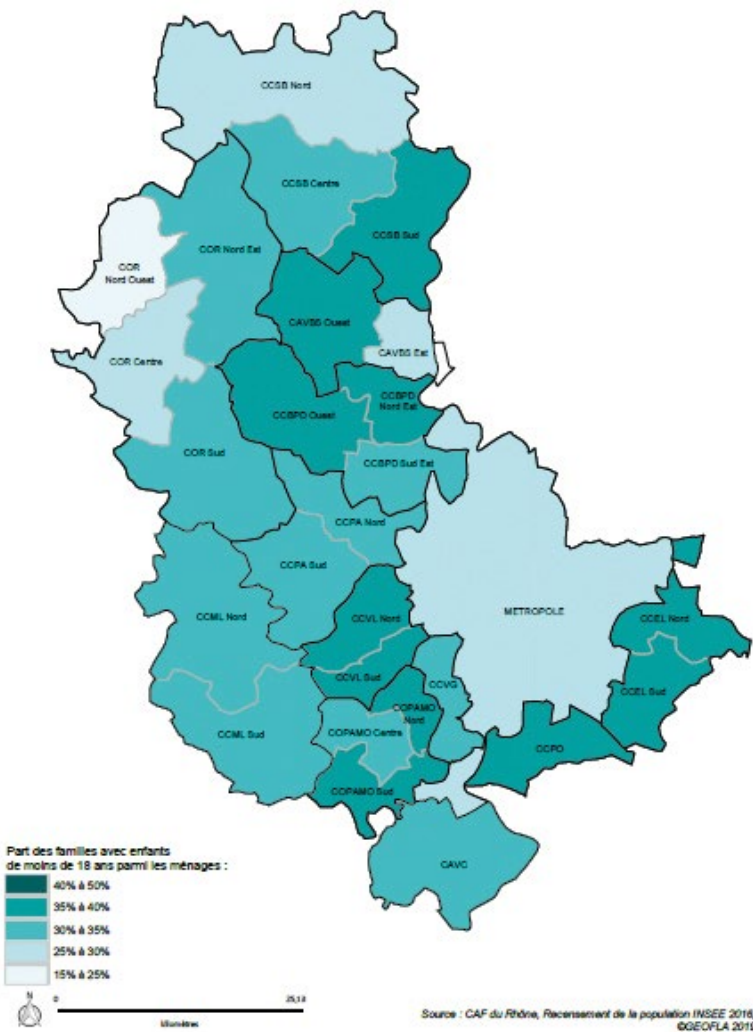
Par ailleurs, cette carte prend en compte l'ensemble des familles avec enfants de moins de 18 ans mais ne reflète pas la diversité de compositions et de profils de celles-ci (monoparentales ou biparentales, en situation de précarité financière ou pas, etc.).

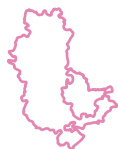
Conseil Départemental du Rhône

Analyse

Les territoires entourant la CAVBS Ouest et la Métropole de Lyon concentrent plus de 35% de familles avec enfants de moins de 18 ans : ce sont ces territoires qui ont potentiellement des besoins en matière de parentalité. Ces territoires ruraux et semi-ruraux ne bénéficient pas toujours de services de proximité (centres sociaux, permanences de médiation familiale, etc.) et nécessitent donc que les familles soient mobiles.

La COR Nord-Ouest, la COR centre, la CCSB Nord et la CAVBS Est sont les territoires où la part de familles avec enfants de moins de 18 ans est proportionnellement la moins importante.





2. TAUX DE COUVERTURE PAR UN PANIER DE PARENTALITÉ COMPLET ET PAR UN CONSEIL LOCAL DE LA PARENTALITÉ EN 2019

On désigne par un panier de services parentalité complet, les territoires couverts par les trois dispositifs ; Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). La Convention d'Objectifs et de Gestion objective 100% des EPCI couverts par un panier de services parentalité complet d'ici 2022. Les initiatives CLAS et REAAP sont essentiellement portées par des associations et centres sociaux et sont financées dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Code couleur : La couleur la plus foncée renvoie aux territoires couverts à 100% par un panier de dispositifs parentalité : les trois dispositifs sont présents sur le territoire. Des pictogrammes indiquent quels dispositifs

Métropole de Lyon

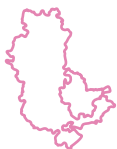
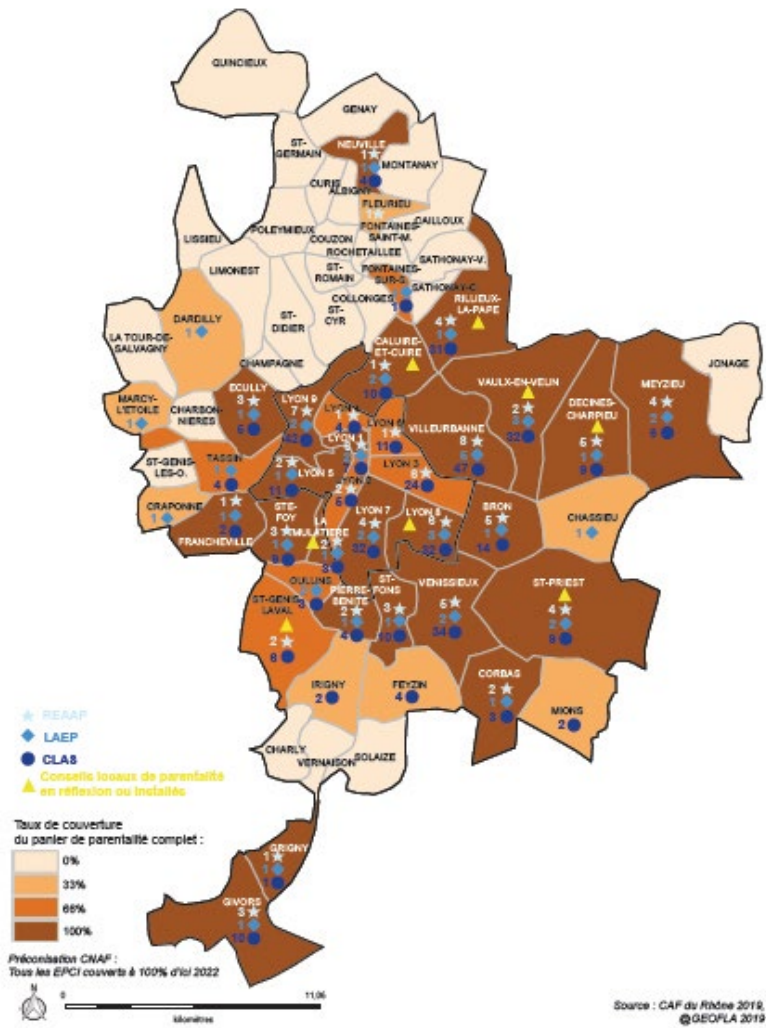
Analyse

Les territoires du Sud de la Métropole (hors Givors et Grigny) et du Nord sont les moins bien dotés malgré la présence importante de familles - Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Cailloux, etc. -.

Pour certains territoires, cela peut poser la question de la mobilité, et l'accès à l'offre parentalité peut nécessiter un accompagnement social global pour les familles les plus précaires.

Il est à noter que le déploiement des CTG peut participer à un diagnostic parentalité et à la mise en place d'une politique de développement des dispositifs. Cela peut être par exemple le cas de Feyzin, signataire en 2020.

Les territoires les mieux dotés, au-delà de Lyon, sont les communes du croissant Est, allant de Rillieux-la-Pape à Pierre-Bénite.



sont présents (un territoire couvert à 66% présentera deux sortes de dispositifs parmi les trois). Les triangles jaunes indiquent les territoires concernés par un Conseil local de la parentalité en réflexion ou déployé.

Limites et précautions d'analyse : Il est nécessaire de distinguer les conseils effectivement déployés, des conseils pour lesquels des échanges ou une expérimentation sont en cours. En décembre 2019, on compte quatre conseils locaux effectivement installés : Vaulx-en-Velin, Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, Rillieux-la-Pape et Pays de l'Arbresle.

Par ailleurs, le panier parentalité n'intègre pas l'ensemble de l'offre parentalité (les centres sociaux et leurs projets familles, les espaces de rencontre, les travailleurs sociaux Caf ou Conseil Départemental, etc.).

Conseil Départemental du Rhône

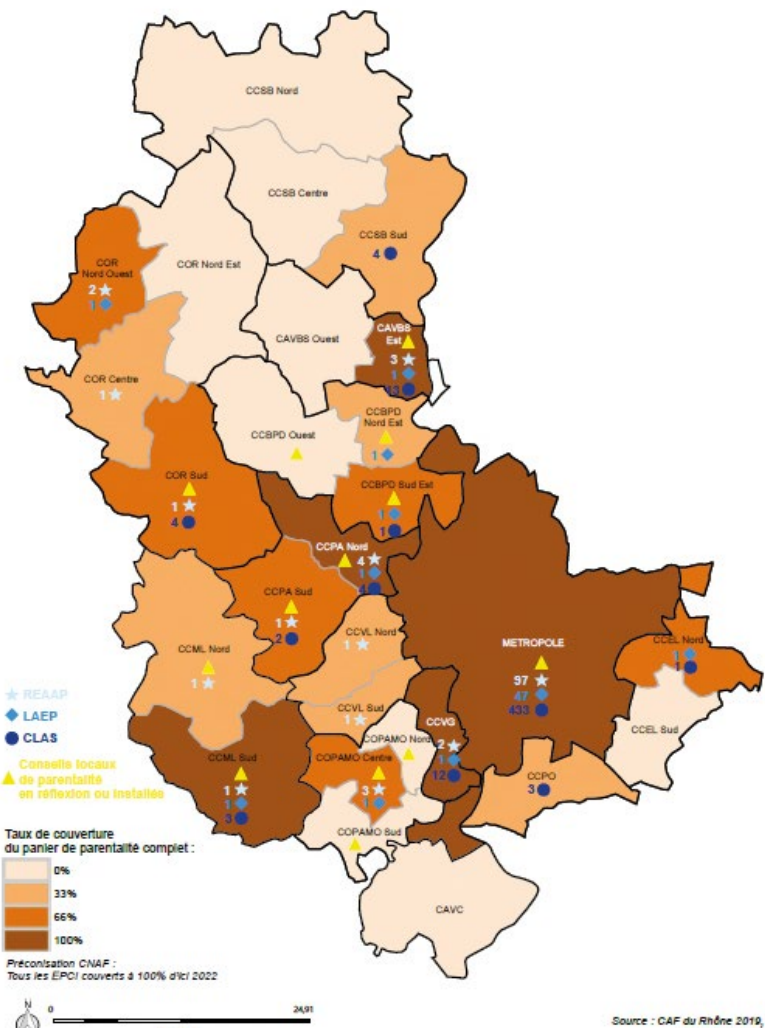
Analyse

Les territoires allant du Nord (CCSB Nord) à la CCBPD Ouest sont moins pourvus en dispositifs parentalité malgré la forte proportion de familles avec enfants de moins de 18 ans et malgré la présence d'un conseil local de la parentalité installé à l'échelle de la CCBPD. Il en est de même pour la COPAMO : il est possible que ce territoire – comme tous les autres territoires limitrophes – soit tourné vers l'offre de la Métropole ou des autres départements.

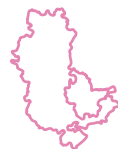
Il est important de relever que sur ces territoires, on dénombre un certain nombre de dispositifs et d'équipements à rayonnement intercommunal. Dans cette démarche, ce sont les lieux d'implantation des structures qui sont retenus. Les structures intercommunales nécessitent de questionner l'accessibilité pour tout le territoire, en termes de mobilité.

La CAVBS Est semble bien dotée, ce qui est encourageant car il s'agit d'un territoire très familial et cumulant les indicateurs de précarité. Les territoires limitrophes à la Métropole de Lyon sont aussi bien dotés (CCVG et CCPA).

La COPAMO souhaite développer l'offre parentalité sur son territoire : la présence d'un conseil local de la parentalité pourrait encourager ce développement. Il est à noter que le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) peut participer à un diagnostic parentalité et à la mise en place d'une politique de développement des dispositifs.







3. COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION MÉDIATION FAMILIALE ET ESPACE DE RENCONTRE 2016-2018 ET NOMBRE DE FAMILLES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MESURE DE MÉDIATION FAMILIALE EN 2018

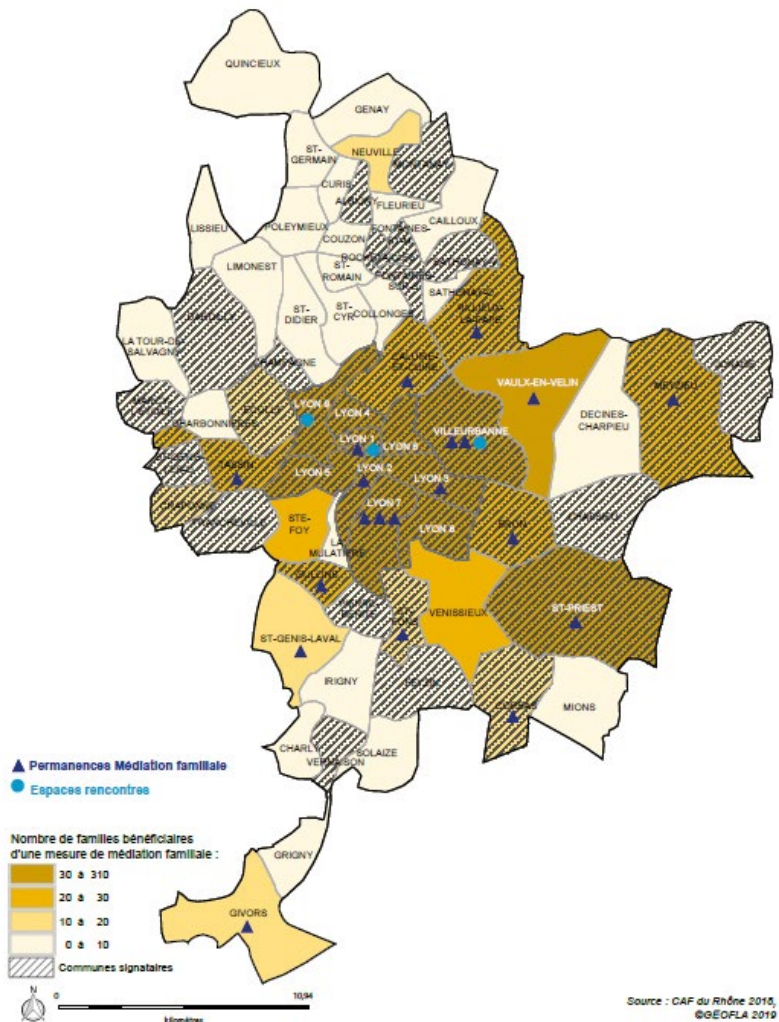
Le public cible de ces dispositifs sont les familles monoparentales ou les familles en situation de rupture familiale. Les situations suivies dans le cadre des espaces de rencontre sont souvent plus dégradées. L'enjeu du conventionnement des communes porte sur le financement des associations de médiation familiale : chaque commune conventionnée verse 24€ par séance payante à l'association conventionnée « médiation familiale » dont le bénéficiaire est un de ses administrés.

Métropole de Lyon

Analyse

45% des communes signataires de la convention cadre départementale et métropolitaine relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2016-2018 se situent sur la Métropole de Lyon (soit 28 communes de la Métropole et 47% des communes de la Métropole couvertes).

61% des lieux d'implantation des associations (sièges et permanences confondus) se situent sur la Métropole de Lyon.

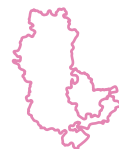


Parmi les 4 espaces de rencontre situés sur le territoire du Rhône, 3 sont implantés sur la Métropole (Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 9<sup>ème</sup> et Villeurbanne) : l'offre est donc très centrée sur le territoire métropolitain.

Les communes de Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Sainte-Foy-lès-Lyon et Neuville-sur-Saône comptabilisent un certain nombre de mesures et ces communes ne sont, pour autant, pas conventionnées.

La Métropole de Lyon reste globalement bien couverte par ces deux dispositifs mais ceux-ci sont très centrés sur Lyon et Villeurbanne, ce qui nécessite pour les familles bénéficiaires d'être mobiles.

Il est à noter que l'association Maison des familles de Lyon a candidaté en 2020 pour le conventionnement de son service de médiation familiale (0,5 ETP dès le 09/2020).



Une nouvelle convention Médiation Familiale et Espace de rencontre, prévue en 2020 par la Cnaf, pourrait susciter l'adhésion de nouvelles communes.

**Code couleur :** Plus les territoires sont foncés, plus le nombre de familles bénéficiaires d'une mesure de médiation familiale est élevé. Les territoires hachurés comprennent au moins une commune signataire de la convention Médiation familiale et espace de rencontre 2016-2018. Les pictogrammes symbolisent l'implantation d'espaces de rencontre ou de permanences de Médiation familiale.

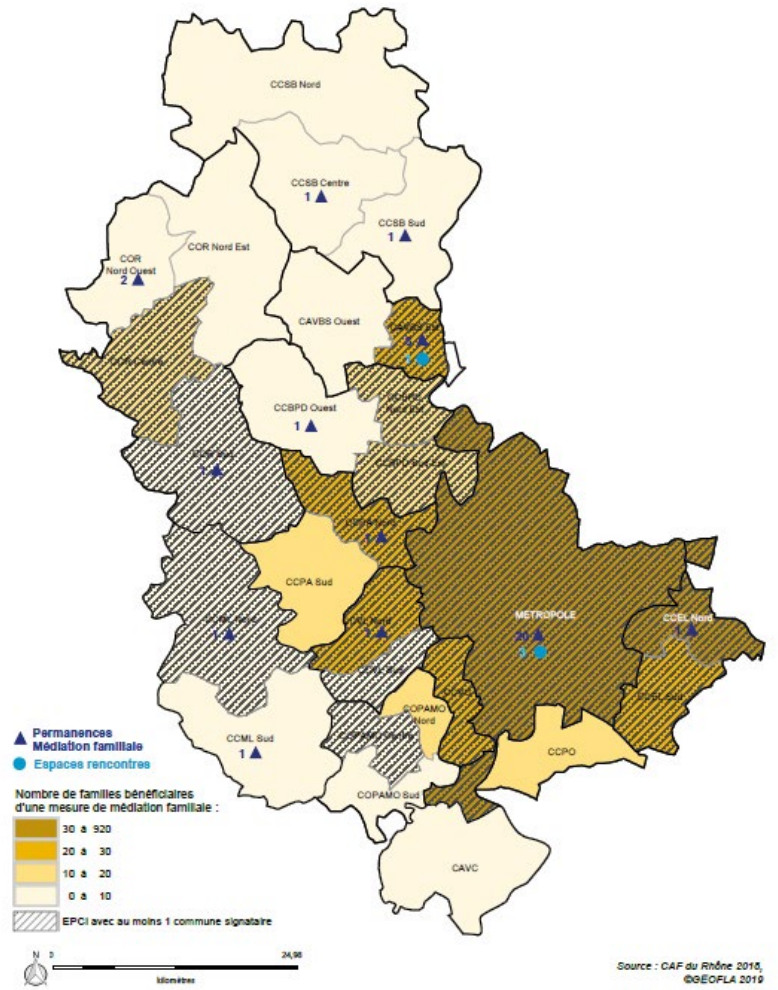
**Limites et précautions d'analyse :** Les mesures comptabilisées ici sont les mesures réalisées (terminées ou en cours). Il est très difficile de quantifier les demandes et/ou besoins en mesures des familles. Le volume de mesures réalisées est influencé par le volume de familles présentes sur le territoire.

Conseil Départemental du Rhône

Analyse

16% des communes situées sur le territoire Conseil Départemental sont signataires de la convention cadre départementale et métropolitaine relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2016-2018 soit 34 communes adhérentes fin 2018 sur 208.

39% des lieux d'implantation des associations (sièges et permanences confondus) se situent sur le territoire du Conseil Départemental. Parmi les 4 espaces de rencontre situés sur le territoire du Rhône, 1 seul est implanté sur le territoire départemental (Villefranche-sur-Saône). Des zones blanches demeurent sur des territoires ruraux ou semi-ruraux, principalement sur les communes limitrophes à d'autres départements et notamment sur le Nord du Conseil Départemental où peu de permanences existent. Il convient de poursuivre le développement de l'offre médiation familiale afin d'en faciliter l'accès et de réduire les inégalités territoriales.



La CAVBS Est accueille deux permanences de Médiation familiale et un Espace de rencontre, ce qui répond à la demande importante des familles sur le territoire et équilibre l'offre existante sur le territoire métropolitain sur les parties densément peuplées du Conseil Départemental. Les territoires autour de la Métropole telles que CCPA ou CCEL Sud sont peu pourvus.

Il est à noter que la COPAMO a candidaté en 2020 pour le conventionnement de son service de médiation familiale (0,8 ETP à partir de 09/2020).



ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)

En complément des éléments précédents, les services de la Caf ont réalisé une étude visant à identifier les ressemblances et les dissemblances entre les territoires. Cette étude basée sur une analyse statistique – l'Analyse en Composantes Principales (ACP) - est utilisée pour extraire des informations à partir d'un grand volume de données.

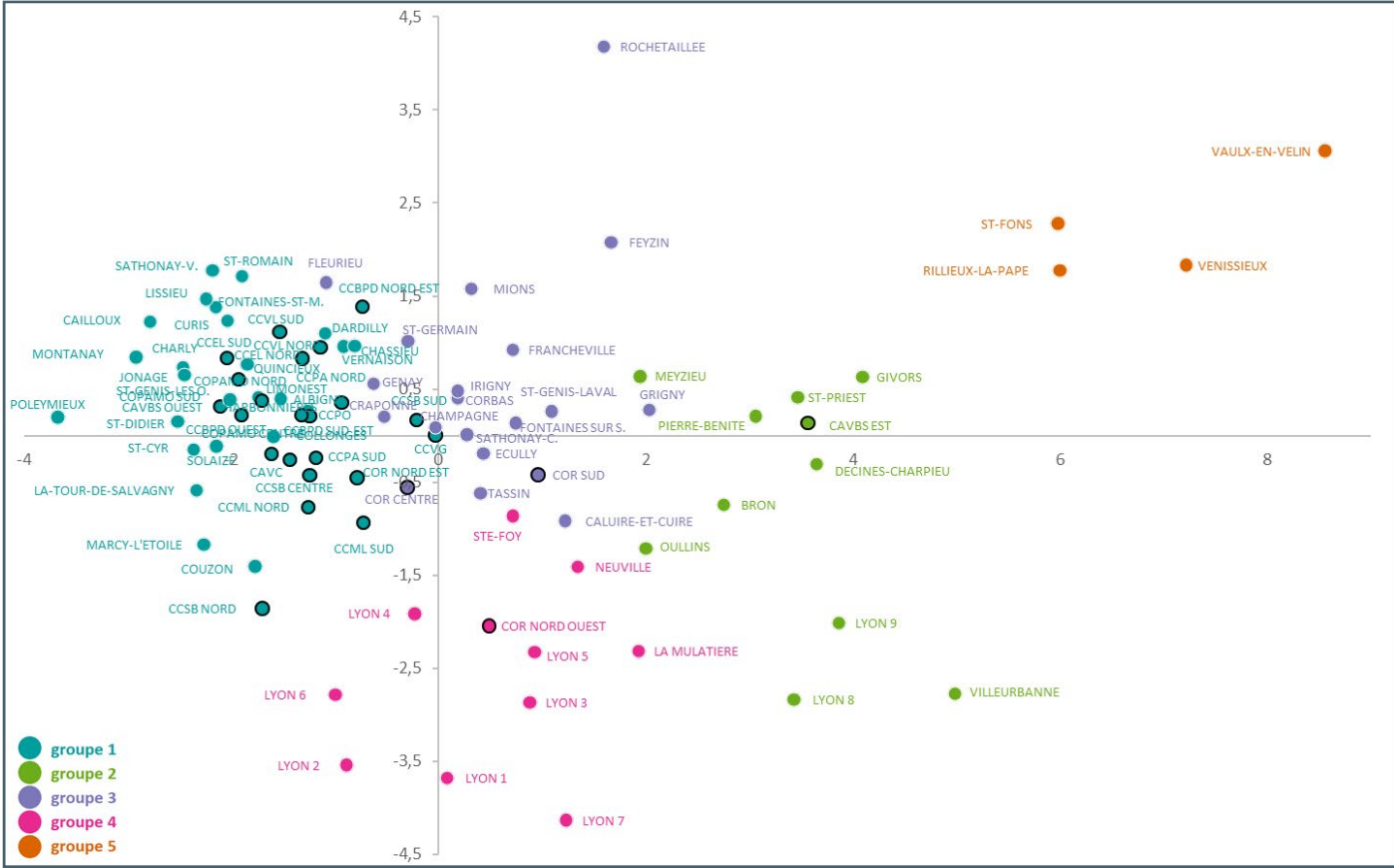
Cette méthode permet d'établir une représentation graphique dans laquelle chaque territoire est identifié sous forme d'un point, l'ensemble formant un nuage de points. Il est alors possible d'établir des groupes de territoires constituant des profils, et d'associer à ces profils des préconisations en termes de développement de services.

Les données sont issues du Recensement de la Population INSEE 2016 et des données Caf 2019.

ANALYSE SUR LE CHAMP DE LA PARENTALITÉ

11 indicateurs ont été retenus pour cette ACP parentalité associant données sur le public ciblé et données sur l'offre de services/partenariat.

Familles avec enfants < 18 ans parents actifs - Accompagnement social - Allocataires ASF - Familles avec enfants < 18 ans - Allocataires Familles nombreuses - Familles monoparentales - Présence CS EVS (centres-sociaux, espaces de vie sociale ) - Taux de couverture panier parentalité - Taux de natalité - Signataires convention médiation

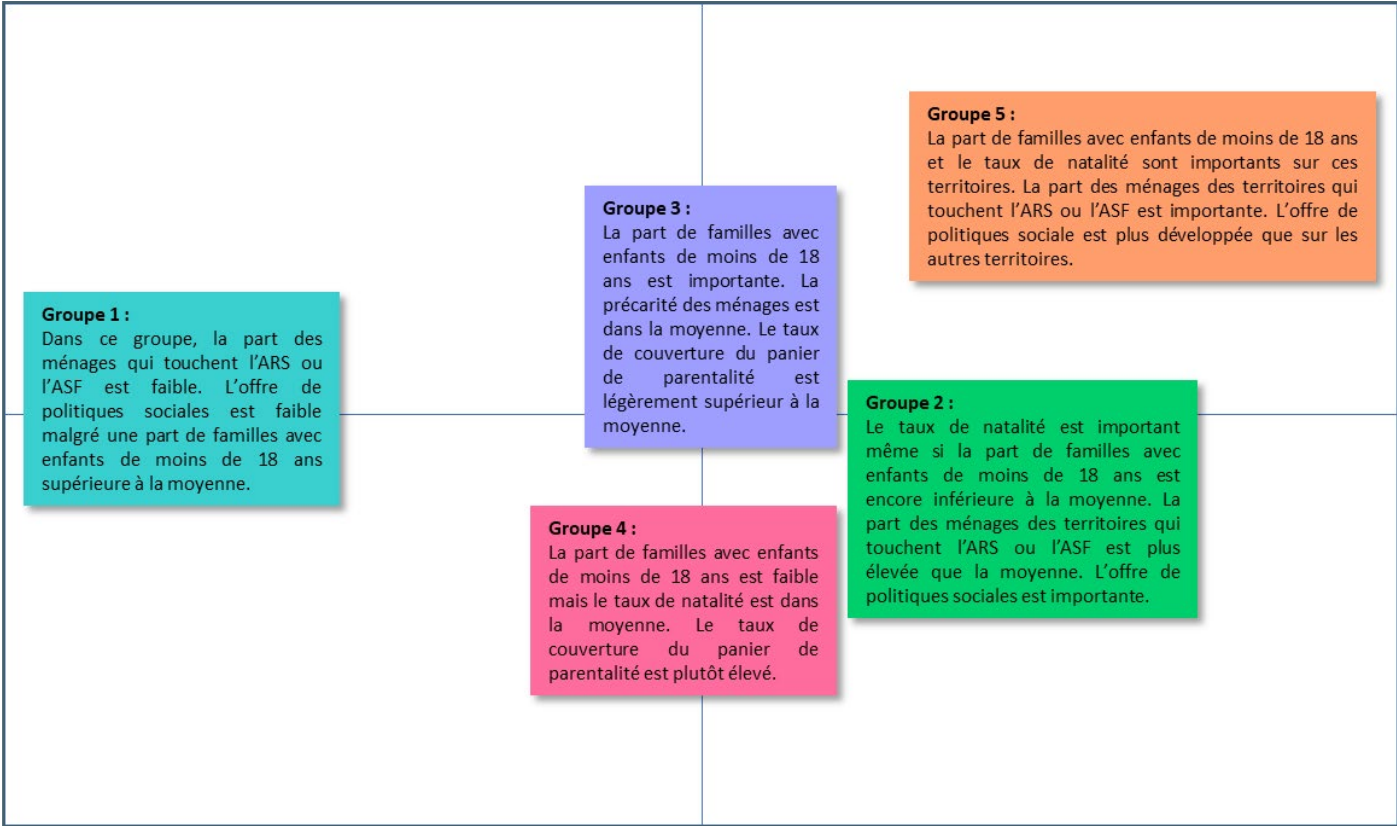


ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)

L'axe horizontal représente la couverture de l'offre de services parentalité : plus les territoires se situent à droite du graphique, plus l'offre est importante.

L'axe vertical représente la part de familles avec enfants de moins de 18 ans et la part de familles nombreuses : les territoires en haut du graphique ont une part de familles avec enfants de moins de 18 ans et de familles nombreuses importante.

Dans ce graphique, la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) tient une position moyenne. Les communes du Groupe 3 (Sathonay-Village, Lissieu, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Jonage...) présentent des indications de priorité et pourraient utilement bénéficier d'un développement de l'offre parentalité.



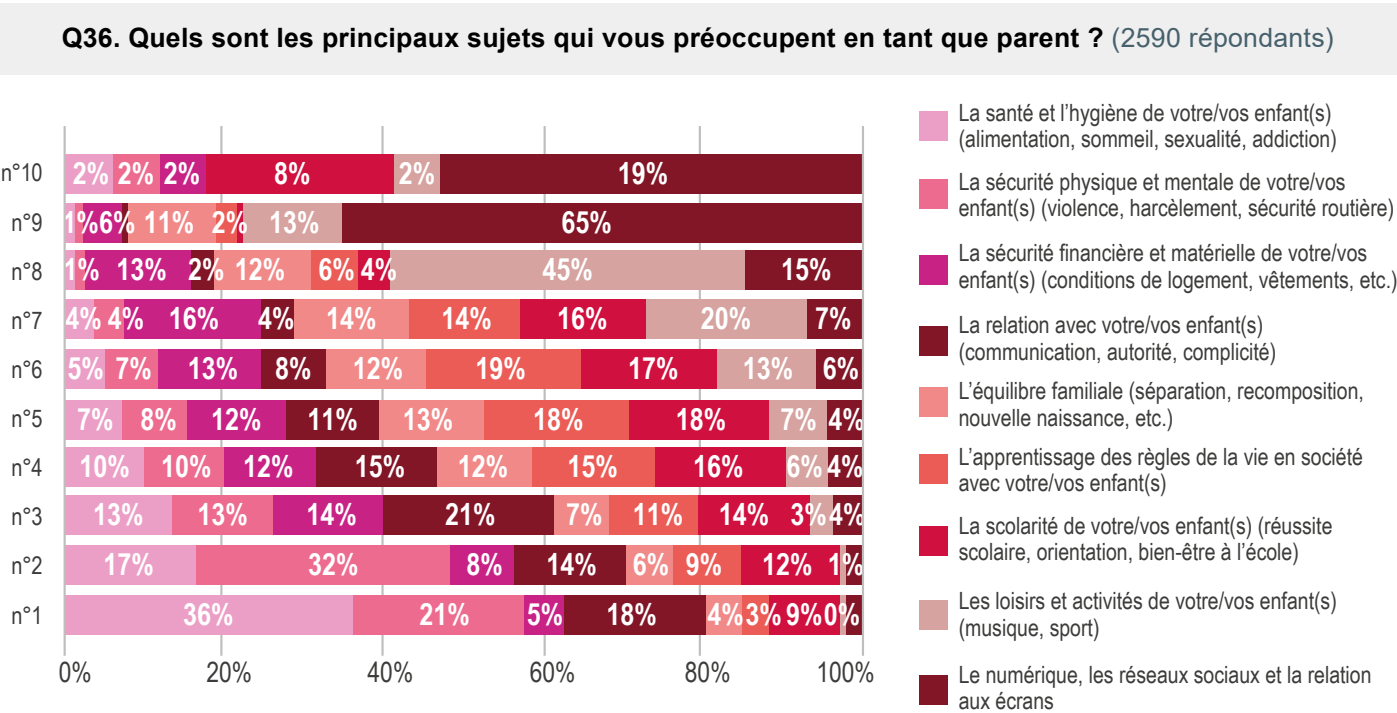


ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



En complément des cartographies qui déclinent un certain nombre d'indicateurs sociodémographiques et des éléments de bilan du précédent Schéma des Services aux Familles, il a été décidé de conduire une enquête visant les parents avec enfants de moins de 25 ans résidant dans le Rhône (69) et qui a pour objectif de recueillir des informations concernant :
• La situation des parents et les choix effectués pour leurs enfants
• Leur satisfaction vis-à-vis de ces choix et vis-à-vis des actions et services proposés
• Leur niveau d'information
• Ce dont ils ont besoin et ce qu'il leur manque.
L'enquête auprès des familles s'appuie sur un questionnaire qui permet d'obtenir une information détaillée et approfondie afin de dégager de grands axes d'amélioration. Il a été conçu autour de sept parties thématiques, correspondant aux différents volets du Schéma des Services aux Familles, avec des focus sur des actions et services peu questionnés jusqu'ici. Le volet parentalité est concerné par trois parties thématiques de l'enquête :
• Zoom sur les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP). Cette partie concerne les parents avec enfants de moins de 6 ans. Elle questionne la fréquentation des LAEP et le niveau d'information des parents sur cet équipement.
• Zoom sur la scolarité et l'accompagnement scolaire (enfant(s) de 6 ans à 18 ans). Cette partie, destinée essentiellement aux parents dont les enfants sont scolarisés dans le primaire ou le secondaire, vise à jauger les difficultés rencontrées face à la scolarité et les éventuels besoins en accompagnement scolaire.
• Zoom sur votre rôle de parent. Les questions relatives à la fonction parentale s'adressent à tous les parents. Elles s'inspirent largement du questionnaire parentalité administré en 2015 à 3 990 parents avec enfants de moins de 18 ans. Ce questionnaire avait été élaboré de manière partagée dans le cadre du diagnostic du Schéma des Services aux Familles 2016-2019.
L'enquête s'appuie sur 2 590 questionnaires exploitables avec un taux de réponse de 9,96%.

1. VOTRE RÔLE DE PARENTS

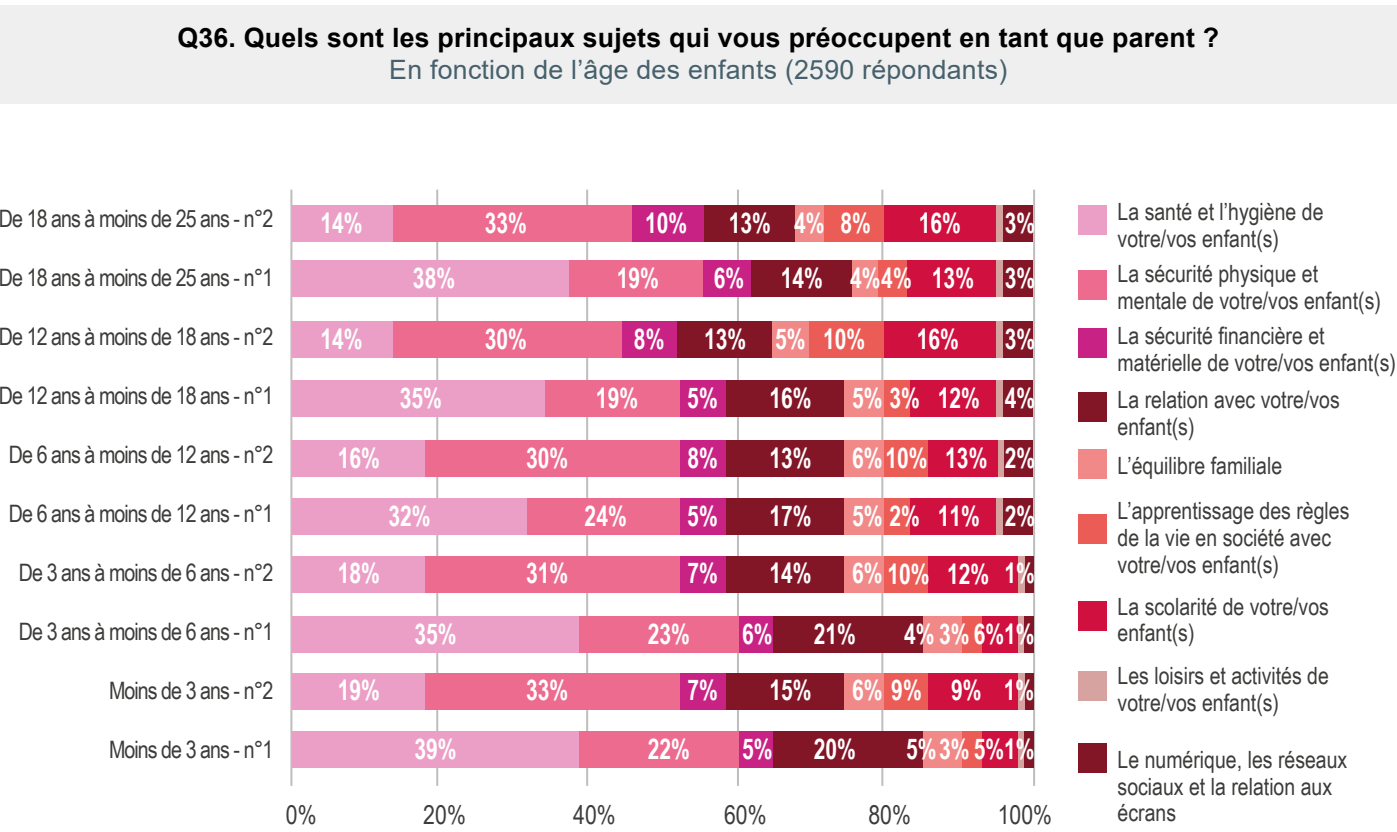


NB : Pour cette question, la consigne donnée aux répondants était la suivante « Classez ces réponses par ordre d'importance dans votre choix (1 étant le critère le plus important et 10 le critère le moins important) : vous avez la possibilité de ne pas classer toutes les propositions si vous le souhaitez. »

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



36% des parents interrogés indiquent que leur principal sujet de préoccupation est la santé/l'hygiène de leur(s) enfant(s). Cette préoccupation était déjà la préoccupation principale des parents (42% des répondants) en 2015.
La sécurité physique et mentale de l'enfant apparaît pour les parents comme essentielle (21% le classent en critère principal puis 32% en 2e position). La relation avec les enfants apparaît également comme importante : 18% classent ce critère en critère principal et 53% le classent dans les trois premières préoccupations.
Parmi les « autres » réponses citées, on retrouve des préoccupations autour de l'avenir de la société et de l'environnement (la pollution, l'engagement citoyen, etc.), de la laïcité et de l'ouverture aux autres mais aussi autour de la mobilité et des difficultés d'accès à l'offre.

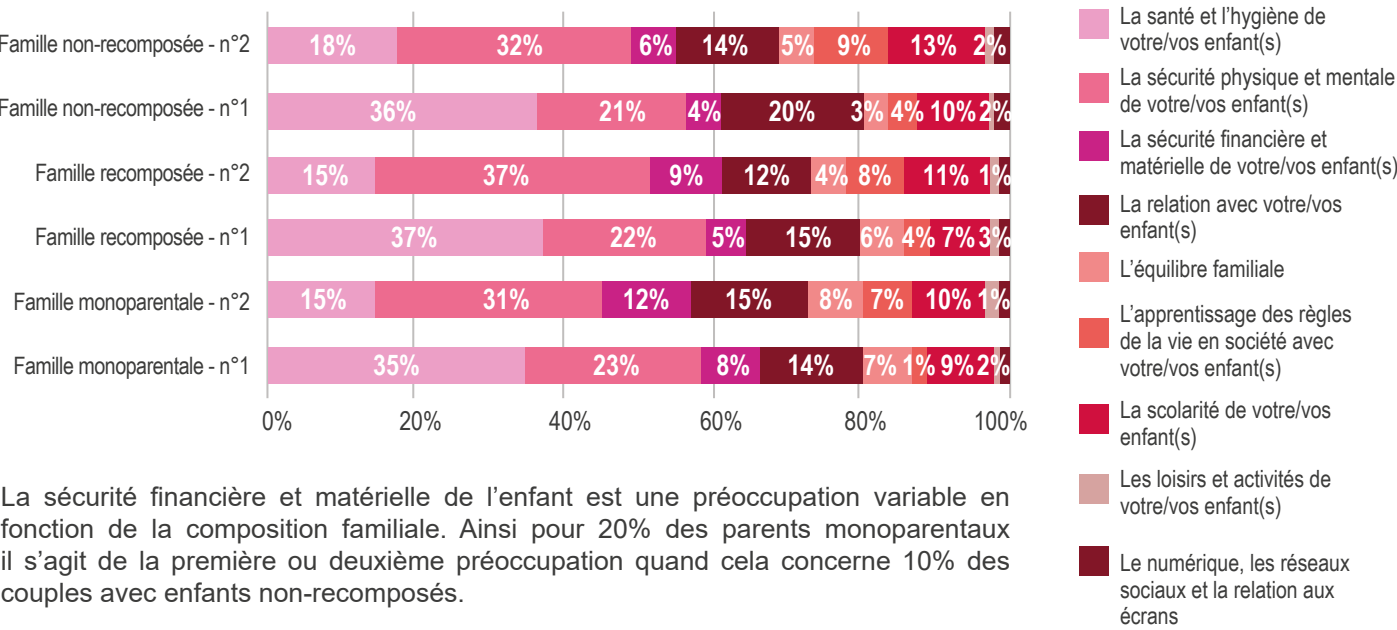


La préoccupation en lien avec la santé/l'hygiène de l'enfant semble baisser à mesure que l'enfant grandit : 58% des parents d'au moins un enfant de moins de 3 ans classent ce critère en première ou deuxième position contre 49% des parents avec au moins un enfant de 12 ans à moins de 18 ans. On remarque un léger regain pour les 18 ans à moins de 25 ans.
C'est entre 18 ans et moins de 25 ans que la préoccupation en lien avec la scolarité est la plus importante (29% des parents classent ce critère en première ou deuxième position).

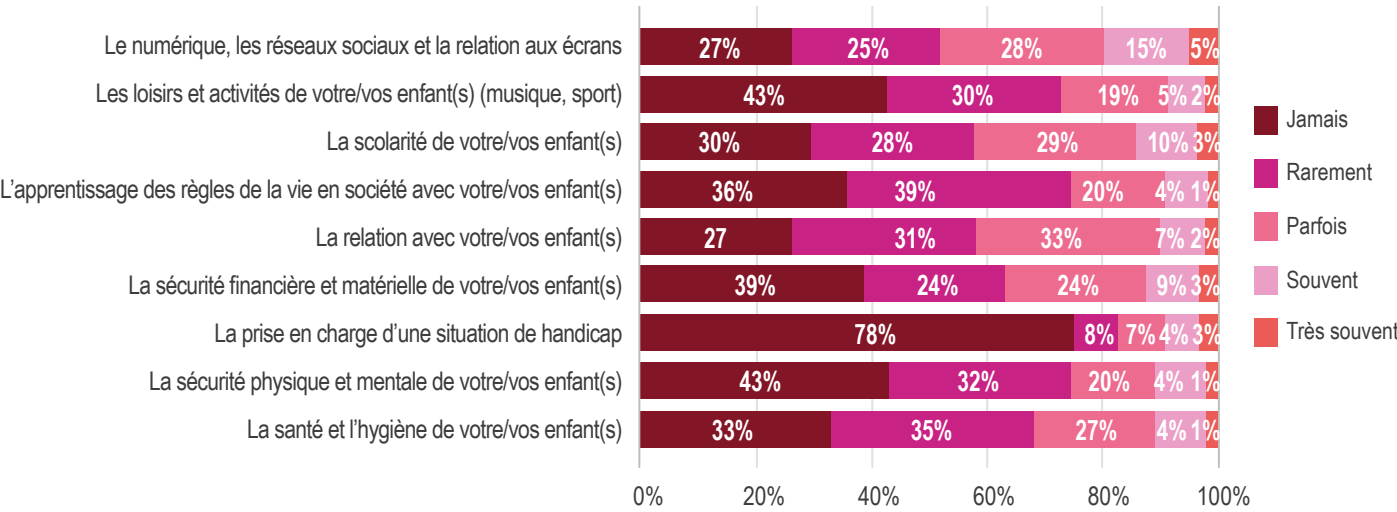


ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS  
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

Q36. Quels sont les principaux sujets qui vous préoccupent en tant que parent ?  
En fonction de la composition familiales (2590 répondants)



Q37. Rencontrez-vous des difficultés dans l'éducation de votre/vos enfant(s) sur les sujets suivants ?  
(2590 répondants)



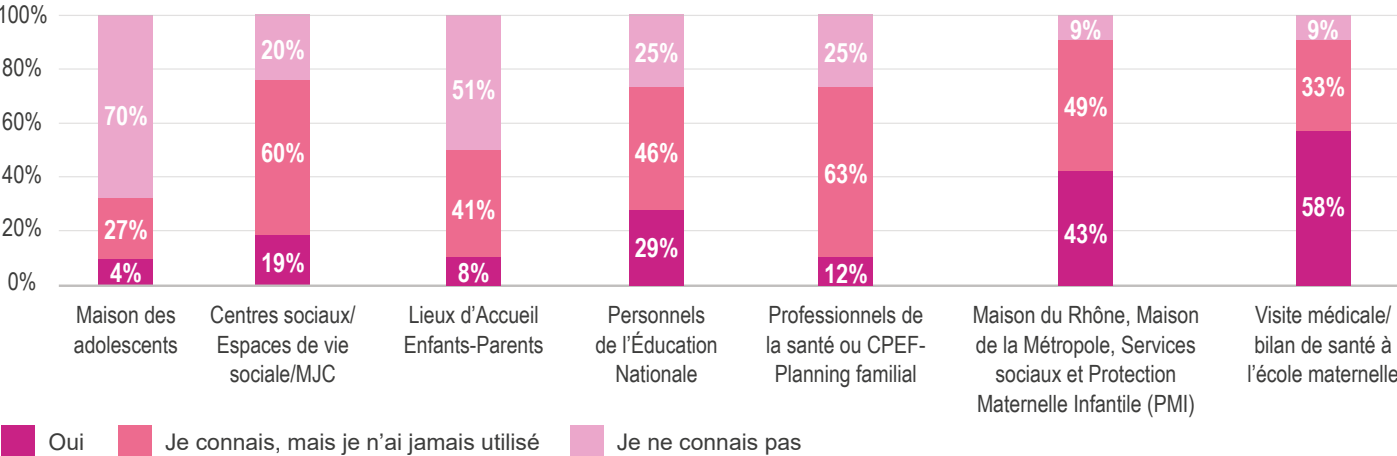
Si le numérique, les réseaux sociaux et la relation aux écrans n'apparaît pas, en comparaison, comme une préoccupation principale (Q36) : 20% des parents interrogés déclarent rencontrer souvent (15%) ou très souvent (5%) des difficultés sur cette thématique. 13% déclarent rencontrer souvent ou très souvent des difficultés dans la scolarité de leur enfant et 12% déclarent rencontrer des difficultés en matière de « sécurité financière et matérielle ».

En 2015, les parents exprimaient déjà des difficultés au sujet de la scolarité et on remarquait l'utilisation d'un champ lexical autour de la réussite – notamment des devoirs – jusqu'à l'entrée dans le secondaire et cela basculait ensuite sur un champ lexical autour de l'orientation. Pour tous les âges, on retrouvait des questionnements autour de l'autorité et du respect des règles. Le constat est le même en 2020, dans ce questionnaire.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS  
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

Parmi les « autres » difficultés rencontrées par les parents, on trouve la prise en charge des particularités de l'enfant (troubles dys, handicap, etc.) mais aussi l'accès - à la fois en termes de mobilité que d'un point de vue administratif – à l'offre de services et d'actions.

Q38. Vous êtes-vous déjà rendu dans des lieux/auprès de personnes ressources pour trouver des conseils, informations et soutien dans votre rôle de parent, parmi les propositions suivantes ?  
(2950 répondants)



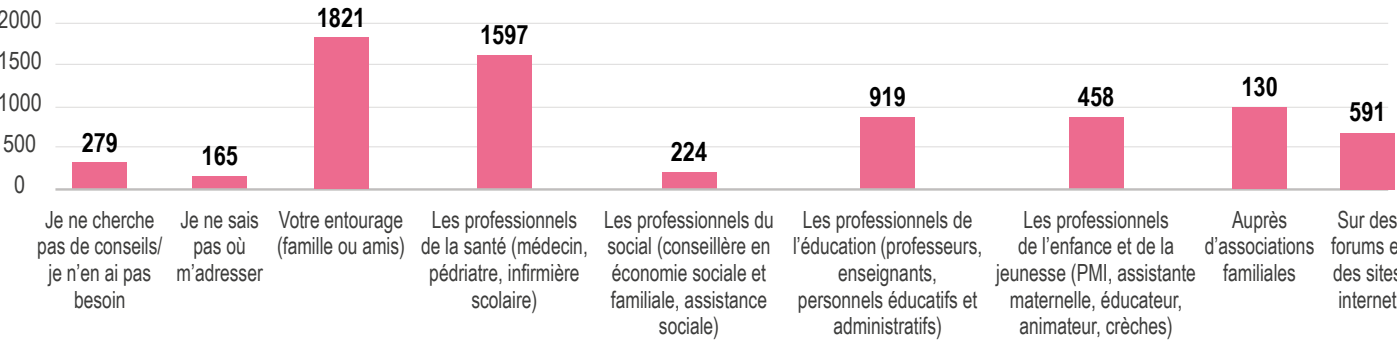
La Maison des adolescents apparaît comme la structure la moins connue et la moins utilisée (70% des parents interrogés n'en ont jamais entendu parler). Si on croise cette information avec l'âge des enfants des répondants : ce sont 63% des parents de 12-18 ans qui ne connaissent pas et 56% des parents de 18-25 ans. La proportion de ceux qui s'y sont déjà rendus atteint 7% des 18-25 ans.

9% des parents uniquement ne connaissent pas les services départementaux et métropolitains (PMI, services sociaux, etc.). 58% des parents interrogés déclarent que leur enfant a déjà eu une visite médicale/bilan de santé à l'école maternelle.

Parmi les « autres » ressources utilisées par les parents, on trouve les associations parentales mais surtout le recours à des psychologues libéraux et aux centres médico-psychologiques (CMP).

Q39. Auprès de qui cherchez-vous des conseils et du soutien en tant que parent ?  
(2590 répondants)

NB : Plusieurs réponses sont possibles.



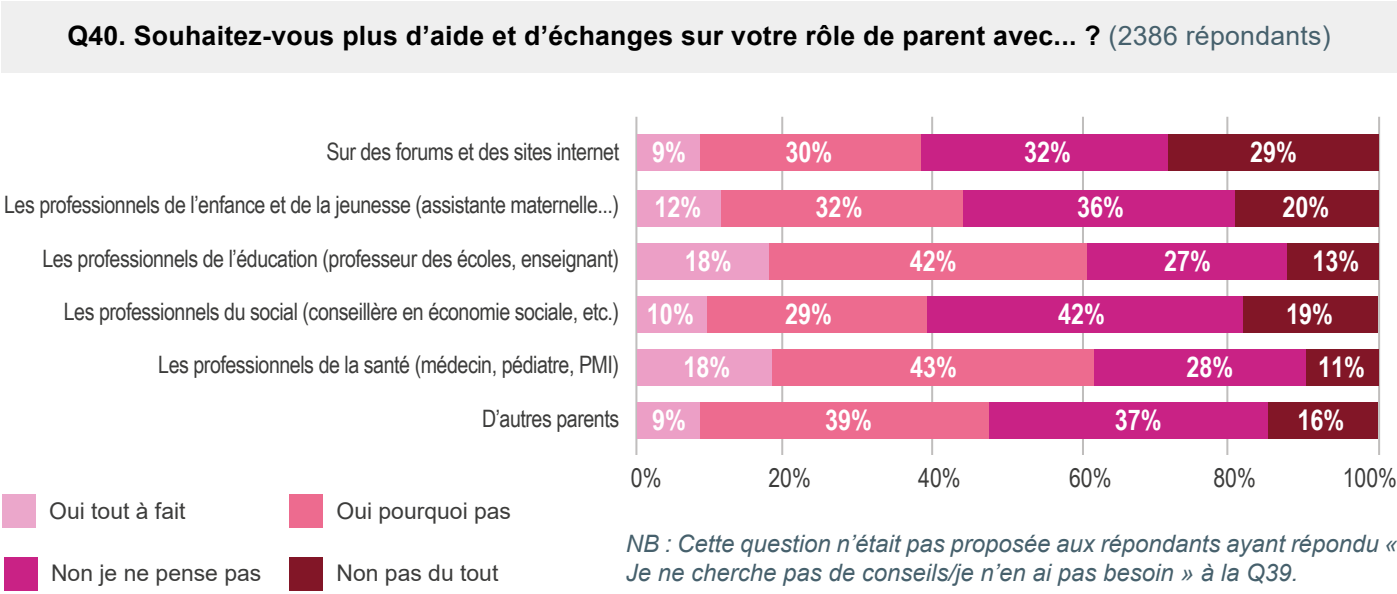
70% des parents interrogés déclarent se tourner vers leur entourage lorsqu'ils cherchent des conseils et du soutien.



# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



En 2015, cela concernait déjà deux tiers des parents. Les professionnels de santé et de l'éducation sont très mobilisés également – respectivement par 62% et 35% des parents répondants – notamment parce qu'ils font partie du quotidien des familles. Internet apparaît comme un vecteur d'information important avec 22% des parents qui indiquent y chercher des conseils et du soutien. Parmi les autres canaux privilégiés par les parents, on retrouve la littérature et la presse (ouvrages sur la parentalité notamment, ainsi que les psychologues libéraux et les Centres Médico-Psychologiques, cités par une trentaine de parents).



Environ 60% des parents interrogés souhaiteraient davantage d'échanges avec les professionnels de l'éducation et de la santé (respectivement 18% « oui tout à fait » et 42% ou 43% « oui pourquoi pas »).

## Q41. Avez-vous des suggestions d'amélioration, des choses qui pourraient vous être proposées pour vous aider dans votre rôle de parents ?(148 réponses exploitables)

De nombreux parents alertent sur la difficulté d'assumer leur fonction parentale alors qu'ils sont en situation de précarité. Cette difficulté s'exprime parfois simplement par la demande d'aides financières supplémentaires pour garantir leur accès au logement, pour les aider face à une situation de monoparentalité ou encore en raison des coûts engendrés par les études supérieures d'un de leur enfant en charge.

La question financière est évoquée également via les coûts engendrés par certaines prises en charge de leurs enfants (centres de loisirs, accompagnement psychologique, etc.).

Ces nécessaires services utilisés par les familles sont aussi critiqués pour leur difficulté d'accès : répartition géographique parfois inégale, centres de loisirs et modes d'accueil saturés, etc. Ces difficultés d'accès se manifestent aussi face aux droits, à la santé et aux administrations. Certains parents citent les délais pour obtenir un rendez-vous (ou les délais de traitement de certains dossiers),

soulèvent un manque de compétences de la part des professionnels pour exprimer leur mécontentement ou encore évoquent les horaires de ces services, inadaptés car simultanés aux horaires de travail de la plupart des parents.

« [Qu'on] nous voit comme des êtres humains et non comme des numéros de dossier, que notre dignité soit respectée » (un père de 3 enfants de moins de 11 ans)  
« Élargir les horaires d'accueil à la PMI. Travaillant du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h, je ne peux plus aller à la PMI depuis que j'ai repris le travail. [...] Maintenant il faut prendre une journée de congé si je veux y aller » (une mère d'un enfant de moins de 3 ans).

Au-delà de l'accessibilité, les parents répondants sont nombreux à exprimer un besoin en information sur l'existant. Ils évoquent le besoin d'être guidés, le sentiment d'être perdus ou leur méconnaissance vis-à-vis des services proposés. Ils matérialisent leur besoin en information en proposant la création d'un guide unique de la parentalité.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



« Avoir un document unique afin de savoir à qui s'adresser en cas de difficultés avec mes enfants et en fonction de la tranche d'âge » (une mère avec deux enfants entre 6 et 18 ans)

« Faire un livre expliquant les choses : quand les faire, comment les faire, à qui s'adresser. Donner des adresses et contacts-clés » (une mère avec enfant de moins de 3 ans).

Internet est régulièrement cité comme un canal d'information à développer, notamment car permettant un accès universel à une information simplifiée et sous forme innovante. Une mère d'un enfant de moins de 6 ans propose par exemple « des petites vidéos courtes et sous forme d'animation sur une situation typique que l'on peut rencontrer et des suggestions pour régler le problème ou le désamorcer, que l'on recevrait par mail ».

Au-delà de cette volonté d'être informés globalement sur l'existant, ils expriment une volonté de connaître ce qui existe « près de chez eux ». La notion de proximité géographique revêt un caractère important : le soutien à la parentalité semble vu comme un service devant être de proximité, y compris dans les zones rurales.

« Mieux faire connaître ce qui existe sur chaque secteur géographique » (une mère avec un enfant de 18 à 25 ans).

Les parents souhaitent aussi connaître les parents près de chez eux et pouvoir échanger. Beaucoup évoquent ainsi leur volonté de participer à des activités partagées, des ateliers parents-professionnels, des lieux ressources ou encore des groupes de parole afin d'échanger autour de problématiques communes.

« Des ateliers de partage et d'aide sur des problématiques liées à l'enfance avec d'autres parents et des professionnels » (une mère avec deux enfants de moins de 6 ans)  
« [Créer un] Lieu ressource comme les LAEP pour les parents d'adolescents ce serait génial » (une mère avec deux enfants de 12 à 25 ans).

Parmi les problématiques récurrentes, on trouve la relation des enfants aux écrans, la communication entre l'institution scolaire et les parents ou encore l'orientation scolaire des adolescents. Les parents abordent régulièrement également des besoins en accompagnement sur les problématiques spécifiques rencontrées par leur enfant : la prise en charge d'un handicap et l'inclusion sociale des enfants handicapés ou encore, dans un autre registre, la prise en charge de troubles dys et d'enfants hauts potentiels notamment dans le cadre scolaire.

« Des personnes ressources et de l'information pour l'accompagnement des enfants précoces » (une mère d'un enfant de 6 à 12 ans).

Au-delà de ces besoins spécifiques de prise en charge, à associer avec un accès plus facile au soutien psychologique des parents, des parents évoquent une volonté de sensibilisation des professionnels aux « nouveaux modes de parentalité ».

« Promouvoir encore plus la parentalité positive, l'éducation bienveillante. Faire connaître les résultats des différentes études sur le développement du cerveau de l'enfant, de ses émotions. Il faut accompagner les parents à changer leur regard sur l'éducation » (une mère d'un enfant de 3 à 6 ans).

Globalement les parents sont demandeurs d'un soutien dans l'éducation de leur enfant qui s'étend à toutes les sphères de la vie familiale (au domicile, en matière de santé, à l'École, etc.) par le biais d'éducateurs, des professions médicales, mais aussi d'aide à domicile. Ce soutien se matérialiserait par des conseils, un meilleur lien entre les différents professionnels mais aussi parfois par une aide au répit, notamment pour les parents les plus fragilisés, comme les familles monoparentales.

« J'entends par aide concrète un soutien à domicile pour m'aider à gérer le quotidien et les enfants et ou à m'apporter un peu de répit » (une mère de deux enfants de 3 à 12 ans).

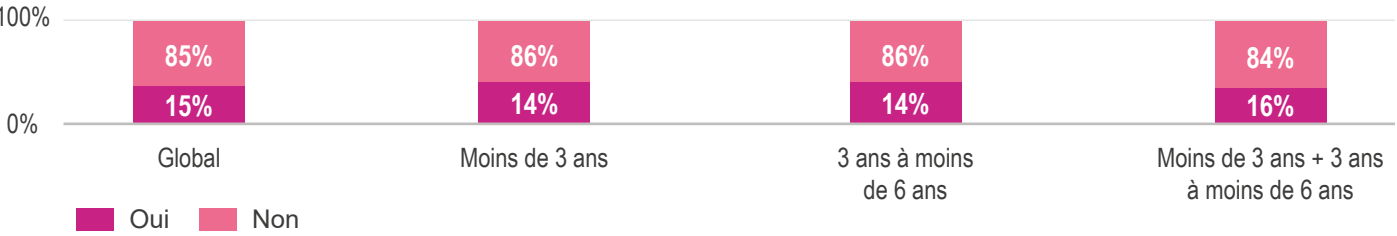


# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## 2. ZOOM SUR LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS (LAEP) (MOINS DE 6 ANS)

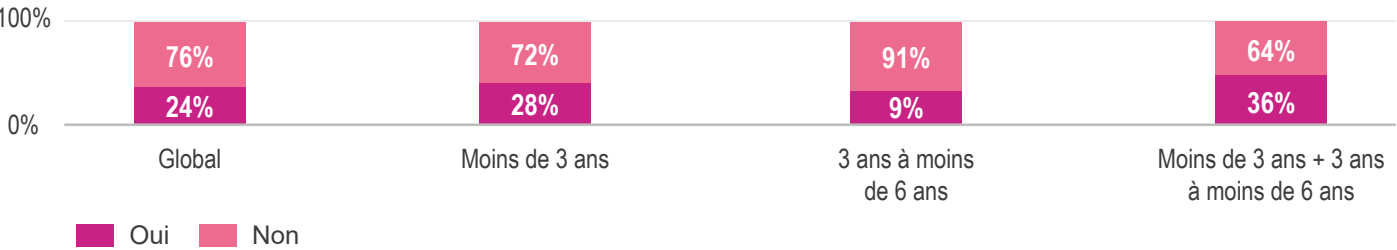
Q22. Connaissez-vous les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) ? (1335 répondants)



85% des répondants avec enfants de moins de 6 ans ne connaissent pas les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP). Il ne semble pas y avoir de différences selon l'âge des enfants.

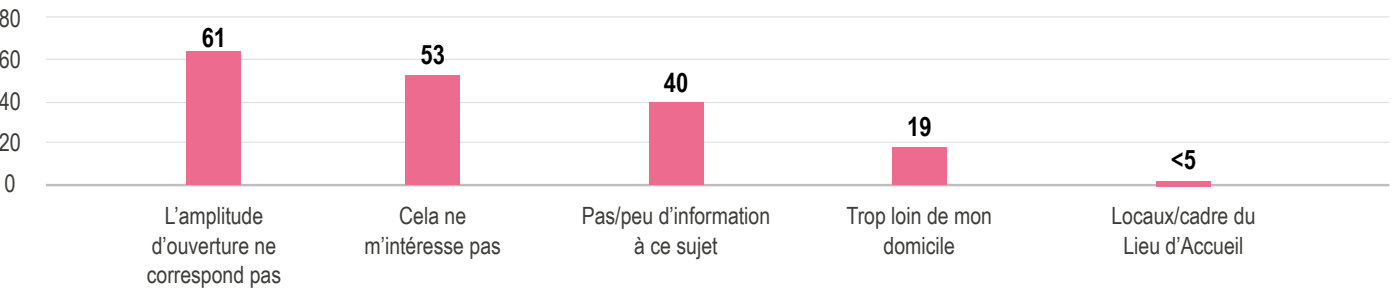
Q23. Fréquentez-vous un Lieu d'Accueil Enfants/Parents ? (197 répondants)

NB : Cette question était proposée aux répondants ayant répondu « Oui » à la Q22.



Q24. Pour quelle(s) raison(s) ne fréquentez-vous pas de Lieu d'Accueil Enfants/Parents ? (150 répondants)

NB : Cette question était proposée aux répondants ayant répondu « Non » à la Q23. Plusieurs réponses sont possibles.



41% des parents qui connaissent les LAEP, mais ne les fréquentent pas, regrettent les amplitudes horaires d'ouverture. 27% déclarent avoir peu ou pas d'information à ce sujet.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



Q25. Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en ce qui concerne les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) ? (29 réponses exploitables)

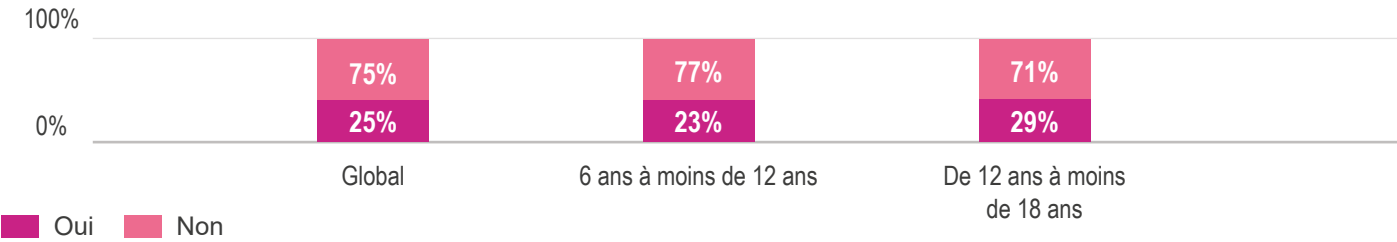
Au-delà du manque d'information autour de ces structures, les parents utilisateurs regrettent principalement les faibles amplitudes horaires et le fait que ces lieux ne soient, par exemple, pas ouverts le week-end.

« Les horaires ne correspondent pas à deux personnes travaillant à temps complet »  
(une mère avec deux enfants de moins de 6 ans)

Les parents répondants estiment également que ces structures sont davantage adaptées pour les enfants en bas âge – de moins de 3 ans – et aimeraient que les lieux et activités soient plus adaptés aux enfants plus âgés – allant jusqu'à 6 ans –.

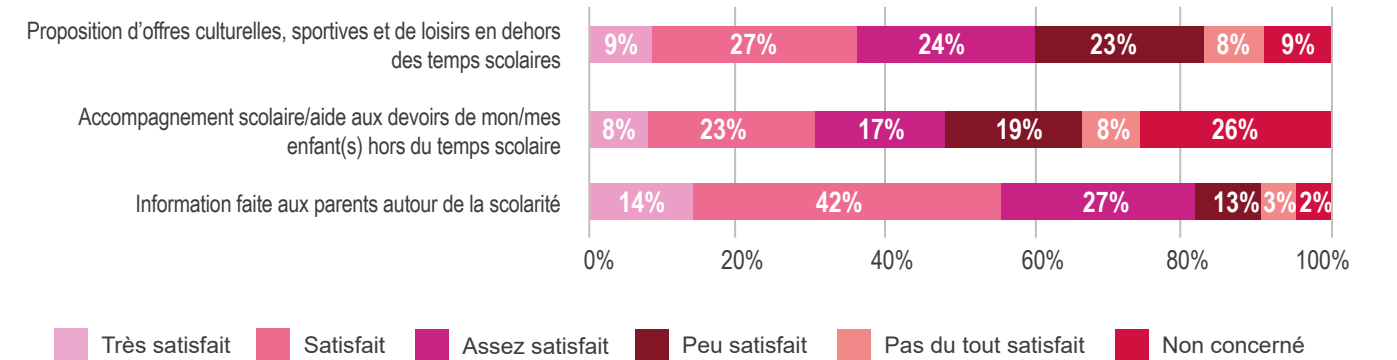
## 3. ZOOM SUR LA SCOLARITÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DE VOTRE / VOS ENFANT(S) (DE 6 ANS À 18 ANS)

Q26. Rencontrez-vous des difficultés en lien avec la scolarité de votre/vos enfant(s) (de 6 ans à 18 ans)? (1728 répondants)



25% des parents interrogés déclarent rencontrer des difficultés en lien avec la scolarité de leur(s) enfant(s). Cette situation est plus fréquente lorsque l'enfant est plus âgé : 29% de parents d'enfants de 12 ans à moins de 18 ans rencontrent des difficultés contre 23% des parents d'enfants de 6 ans à moins de 12 ans.

Q27. En ce qui concerne la scolarité de vos enfants, êtes-vous satisfaits... ? (1728 répondants)





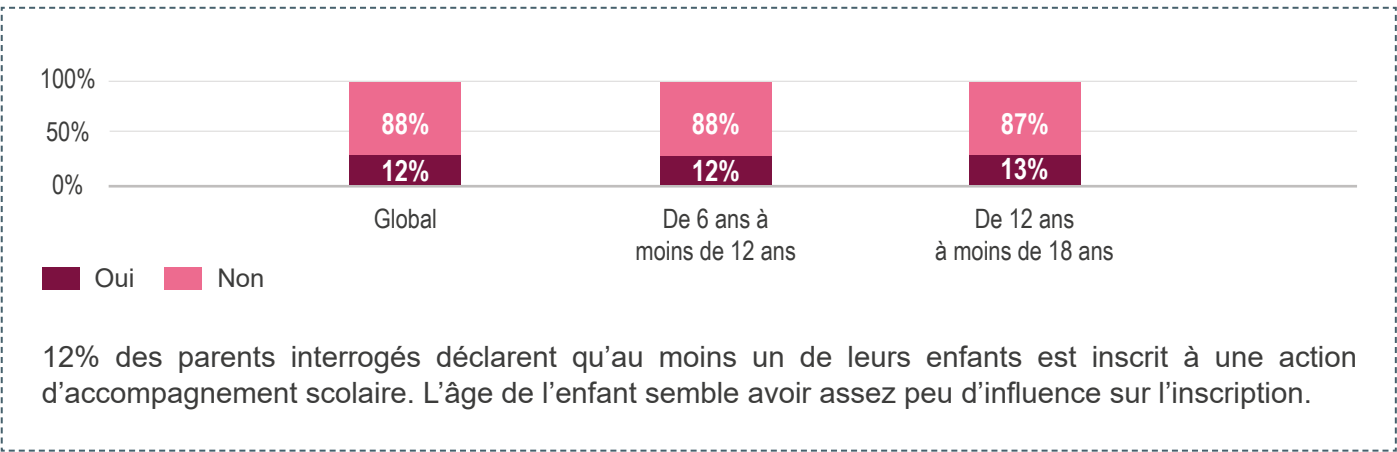
# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



14% des parents interrogés déclarent être très satisfaits de l'information qui est faite sur la scolarité de leurs enfants et 42% déclarent être satisfaits.

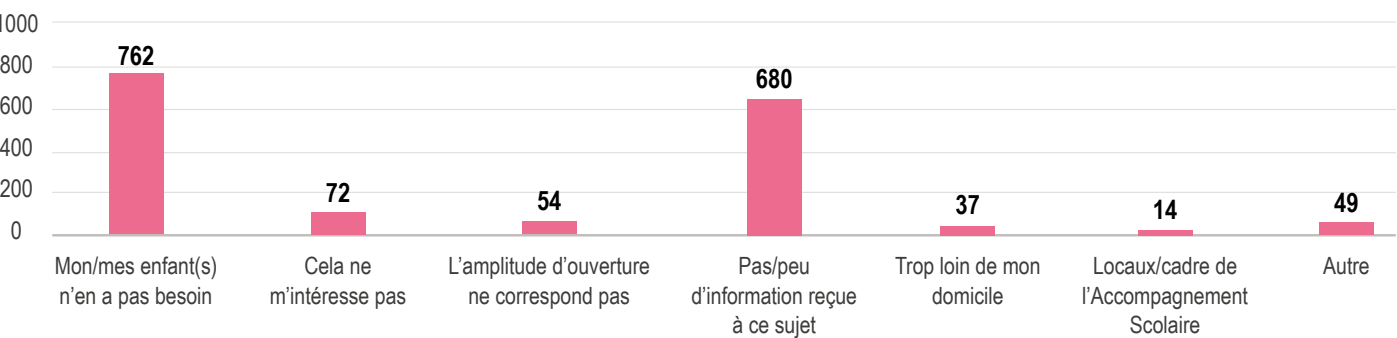
26% déclarent ne « pas être concernés » par l'accompagnement scolaire hors du temps scolaire.

## Q28. Votre/vos enfant(s) est-il inscrit à une action d'Accompagnement à la Sclarité ? (1728 répondants)



## Q29. Pourquoi votre/vos enfant(s) n'est-il pas inscrit à une action d'Accompagnement à la Sclarité ? (1521 répondants)

NB : Cette question était proposée aux répondants ayant répondu « Non » à la Q28. Plusieurs réponses sont possibles.



50% des parents interrogés déclarent que leur enfant ne fréquente pas d'action d'accompagnement scolaire car il n'en a pas besoin (pour 44% il s'agit de l'unique réponse sélectionnée).

45% des familles interrogées indiquent ne pas avoir d'information – ou pas suffisamment – sur le sujet.

Parmi les réponses « Autre », on trouve des parents qui déclarent que les horaires sont inadaptés, qu'il n'existe pas d'action à proximité de leur domicile, qu'ils considèrent leurs enfants trop jeunes/trop âgés pour ce type d'actions ou encore que les actions proposées ne tiennent pas compte des particularités de leurs enfants (troubles dys, haut-potentiel, handicap, etc.)

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## Q30. Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en ce qui concerne l'Accompagnement Scolaire ? (222 réponses exploitables)

Le principal point d'amélioration concernant l'accompagnement scolaire est l'information : de nombreux parents n'ont pas du tout connaissance de l'existence de dispositifs d'accompagnement scolaire, d'autres ont connaissance uniquement des formes privées et payantes.

Pour d'autres parents l'information a été faite trop tardivement. Ils regrettent que l'accompagnement scolaire soit proposé uniquement lorsque l'enfant rencontre des difficultés et souhaiteraient un service plus étendu, voire généralisé.

« [ L'accompagnement ] doit être proposé systématiquement dans chaque collège, lycée. Ne pas attendre que l'enfant soit trop en difficulté. Le proposer dès fin octobre, au moins. » (Une mère d'un enfant de 12 à 18 ans).

Certains parents regrettent que l'accompagnement scolaire soit un temps additionnel au temps scolaire et dénoncent une charge de travail à la maison trop importante.

« Moins de devoirs le soir car après une journée d'école les enfants n'ont plus envie de retravailler en rentrant et pour nous les parents le soir en rentrant du travail nous avons d'autres choses à gérer » (une mère d'un enfant de moins de 3 ans et de 2 enfants de 6 à 12 ans).

Pour certains parents, l'accompagnement scolaire doit avoir lieu sur les temps scolaires directement par les enseignants afin de s'assurer du professionnalisme de l'encadrement. Le suivi des enfants en matière de scolarité serait insuffisant et la communication entre les différents enseignants, mais aussi entre parents et enseignants, est insuffisante.

Les répondants sont nombreux à demander un accompagnement tout au long des temps scolaires de l'enfant soit sous forme d'Assistant de Vie Scolaire

dans le cas d'un handicap, soit en associant d'autres professionnels (orthophonistes), aussi bien sur les matières scolaires (support méthodologique, révision des points abordés pendant la journée etc.) qu'en matière d'orientation ou sur des thématiques extrascolaires : civisme, maîtrise de la langue française, etc.

De nombreux parents expriment des insuffisances dans la prise en charge de troubles dys ou de haut-potentiel. Certains évoquent la difficulté de détection, par des orthophonistes ou des psychologues, la difficulté de monter des dossiers MDPH pour les dys et de mettre en place des aménagements. Ils aimeraient que les temps d'accompagnement scolaire permettent une prise en charge individualisée et adaptée de leurs enfants.

« Proposer [l'accompagnement scolaire] dans chaque école et avoir des personnes spécifiques pour les dys. J'ai 4 enfants dyslexiques et dysphasiques : les devoirs sont difficiles. Je ne sais pas comment les aider. » (Une mère avec 4 enfants de 6 à 12 ans).

Il est à noter que de nombreux parents profitent de cette question posée pour exprimer leur mécontentement face à l'Éducation nationale et face à leurs problèmes de communication avec les personnels éducatifs.

« Que cela fasse sens pour des ados qui en ont plein le dos, des absences de profs, des plannings à trous... qu'ils soient déjà suivis correctement sur une année de baccalauréat chaotique avant d'envisager de l'accompagnement hors cadre. » (une mère avec trois enfants de 12 à 25 ans).

Ces différentes remarques traduisent globalement la préoccupation importante des parents vis-à-vis de la scolarité de leurs enfants et le sentiment parfois d'être démunis face à celle-ci.





# PLAN D'ACTION DES TERRITOIRES

